

**Royaume du Maroc**

--- ---

**Troisième Rapport National sur la mise œuvre de la  
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la  
désertification dans les pays gravement touchés  
par la sécheresse et/ou la désertification,  
en particulier en Afrique**

--- ---

**Rabat, novembre 2004**

## Liste des Acronymes

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ADS	Agence de Développement Social
ADL	Association de Développement Local
ADPN	Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Sociales des Provinces et Préfectures du Nord du Royaume
AFD	Agence Française de Développement
ANCRE	Auto-évaluation nationale des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement global
BM	Banque Mondiale
BMCE	Banque Marocaine pour le Commerce Extérieur
CBD	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CCCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CDER	Centre de Développement des Energies Renouvelables
CIPDR	Conseil Interministériel Permanent de Développement Rural
CNE	Conseil National de l'Environnement
CNLCD	Comité National de Lutte Contre la Désertification
CNUED	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
COP	Conférence des parties
CRTS	Centre Royal de la télédétection et de la surveillance
DIS-MED	Desertification Information System for the Mediterranean
DRI-Forêt	Développement Rural Intégré des zones de Forêt
DRI-MVB	Développement Rural Intégré des zones de Mise en Valeur en Bour
DRI-PMH	Développement Rural Intégré des zones de Petite et Moyenne Hydraulique
DRS	Défense et Restauration des Sols
DS	Dégradation Spécifique
FAO	Food and Agricultural Organisation
FDR	Fonds de Développement Rural
FEM	Fonds de l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GEF	Global Environmental Fund
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Agence de Coopération technique allemande)
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
IAV	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
IEPF	Institut de l'Energie des Pays de la Francophonie
IFN	Inventaire Forestier National
ICARDA	Centre International de Recherche Agricole sur les Zones Arides
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
LCD	Lutte Contre la Désertification
MADRPM	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes
MATEE	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement
MM	Mécanisme Mondial de la CCD
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONC	Organe National de Coordination
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Observatoire National de la Sécheresse
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
OSS	Observatoire du Sahel et du Sahara
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
PAL-PDS	Programme d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté Rurale, la Désertification et les Effets de la Sécheresse
PAN	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAR	Programme d'Action Régional
PASR	Programme d'Action Sous Régional
PDES	Plan de Développement Economique et Social

PDI	Projets de Développement Intégré
PERG	Programme d'Electrification Rurale Global
PFN	Programme Forestier National
PIB	Produit Intérieur Brut
PLD	Plan local de développement
PMH	Petite et Moyenne Hydraulique
PMVB	Périmètre de Mise en Valeur en Bour
PNABV	Plan National d'Aménagement des Bassins Versants
PNCRR	Programme National de Construction des Routes Rurales
PNI	Programme National d'Irrigation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RARBA	Réseau des Associations de la Réserve de la Biosphère de l'Arganeraie
ROSELT	Réseau d'Observatoires et de Surveillance Ecologique à Long Terme
RFA	République Fédérale d'Allemagne
RIOD	Réseau International des ONG de lutte contre la Désertification
SAPAN	Sous Programme d'Appui au PAN
SCID	Système de Circulation de l'Information sur la Désertification
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
SIG	Système d'Information Géographique
SMAP	Small and Medium Actions Priorities
SMDD	Sommet Mondial du Développement Durable
SN-PAB	Stratégie Nationale et d'un Plan d'Action de la Biodiversité
TER	Taux d'électrification Rurale
TPN	Réseau de Programmes thématiques
UCN	Unité de Coordination Nationale
UE	Union Européenne
UMA	Union du Maghreb Arabe
WANA	West Asia and North Africa (Sustainable Development Promotion Programme in Arid and Semi-Arid Areas)

## Table des Matières

<b>I. Introduction générale.....</b>	<b>6</b>
<b>II. Résumé.....</b>	<b>7</b>
<b>III. Stratégies et priorités établies dans le cadre du PAN-LCD ou des politiques de développement durable.....</b>	<b>11</b>
3.1. Cadres d'harmonisation des politiques et stratégies nationales.....	11
3.2. Planification dans les secteurs sociaux et économiques.....	11
3.3. Expériences d'aménagement des ressources naturelles.....	12
3.3.1. aménagement de l'espace agricole irrigué.....	12
3.3.2. aménagement de l'espace agricole pluvial.....	12
3.3.3. aménagement forestier.....	13
3.3.4. Aménagement des parcours.....	13
3.4. Planifications relatives à la LCD avant l'adoption du PAN.....	13
<b>IV. Mesures institutionnelles prises pour la mise en œuvre de la convention.....</b>	<b>15</b>
4.1. Le PAN, dans le cadre des plans nationaux de développement économique et social et de protection de l'environnement.....	15
4.2. Liens du PAN avec les programmes d'action sous-régionaux et régionaux (PASR, PAR.....	15
4.3. Organe National de Coordination (ONC).....	16
4.4. Cadre institutionnel pour une lutte cohérente et fonctionnelle contre la désertification.....	16
4.5. Cadre juridique et réglementaire cohérent et efficace.....	16
<b>V. Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action, en particulier mécanismes associant la société civile, les ONG et les associations locales. ....</b>	<b>18</b>
5.1. Cadre de participation des ONG.....	18
5.2. Rôle des jeunes et de la femme rurale.....	19
5.3. Représentation des divers acteurs dans les mécanismes d'identification des priorités nationales.....	20
5.4. Nature et ampleur des actions en matière d'information, d'éducation et de communication.....	20
5.5. Prise en considération des préoccupations locales au niveau national et des résultats des consultations nationales au niveau local.....	21
<b>VI. Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et des accords de partenariat avec les pays développés Parties et les autres entités intéressées.....</b>	<b>22</b>
<b>VII. Mesures prises ou prévues dans le cadre des PAN en matière économique de protection et d'utilisation des ressources naturelles et d'organisation institutionnelle.....</b>	<b>23</b>
7.1. Diagnostic adéquat des expériences passées.....	23
7.2. Programmes techniques et projets fonctionnels intégrés mis en place pour combattre la désertification.....	24
7.3. Programmes d'action mis en œuvre dans les domaines prioritaires du PAN-LCD identifiés par la convention.....	24
7.4. Efficacité des mesures de renforcement des capacités locales.....	25
<b>VIII. Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la convention, aides financières et coopération technique.....</b>	<b>27</b>
8.1. Mécanismes financiers adoptés.....	27
8.2. Financement du PAN.....	27
8.3. Coopération technique mise en place.....	28
<b>IX. Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer et évaluer les progrès accomplis.....</b>	<b>30</b>
9.1. Mécanismes opérationnels de surveillance et d'évaluation.....	30

9.2. Activités scientifiques et techniques de LCD.....	30
9.2.1. programmes ayant trait à la LCD.....	30
9.2.2. institutions d'enseignement et de recherche impliquées dans les domaines de LCD.....	31
9.3. Mise en œuvre des recommandations du comité de la science et de la technologie.....	32
9.3.1. critères et indicateurs.....	32
9.3.2. systèmes d'alerte précoce.....	32
9.3.3. liste des experts.....	33
<b><u>Annexes</u></b> .....	<b>34</b>
<b><u>Annexe 1.</u></b> Descriptif de pays aux fins de la convention.....	35
<b><u>Annexe 2.</u></b> Liste des projets proposés pour la mise en oeuvre du PAN.....	42
<b><u>Annexe 3.</u></b> Liste des projets prioritaires ayant suscités l'intérêt des partenaires.....	44
<b><u>Annexe 4.</u></b> Liste des critères et indicateurs de suivi-évaluation du PAN.....	45

--- ---

## I. Introduction générale

Conformément aux orientations du Secrétariat Exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la préparation du troisième rapport national a été menée selon un processus assez long, précis et participatif.

Les premières réunions d'information et de préparation ont été entamées depuis décembre 2003. En particulier, les réunions des 04 et 26 décembre 2003 et celles des 10, 12 et 23 janvier 2004, avaient permis de sensibiliser les principaux acteurs concernés et de mettre à leur disposition la documentation parvenue du Secrétariat exécutif, qui comprend aussi bien la procédure et le chronogramme de préparation du rapport que les canevas convenus pour le troisième rapport (résumé, rapport principal et profil du pays).

La phase de sensibilisation a été suivie d'une réunion de l'ONC tenue le 26 février 2004 sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes. Cette réunion de lancement de la préparation du rapport a été l'occasion de s'accorder sur la démarche, l'organisation du travail et la constitution des équipes et du groupe de rédaction du rapport. Les résultats saillants de la période 2002-2004 sont mis en relief dans les paragraphes ci-après.

Ainsi, depuis le rapport de 2002, plusieurs initiatives et éléments nouveaux ont eu lieu et sont perçus comme des acquis en faveur de la mise en œuvre de la convention CCD au Maroc. Les principales initiatives structurantes de la mise en place du PAN-LCD-Maroc, concernent en particulier :

- La mise en place du secrétariat permanent du comité de pilotage du PAN et sa dotation des moyens de fonctionnement nécessaires : locaux, équipements, ressources humaines, ...
- La mise à contribution effective des chefs de files de la coopération internationale (RFA et PNUD) dans les processus de planification et d'engagement de la mise en œuvre du PAN aux niveaux national et sub-national et local.
- L'engagement avec le Mécanisme Mondial, le Secrétariat de la Convention, le PNUD et la RFA, au moyen de quelques missions conjointes, du processus de mobilisation des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du PAN. Le processus, qui s'est poursuivi avec le Mécanisme Mondial, a conduit à une démarche pour le financement des priorités du PAN basée sur la conciliation entre les besoins identifiés et les domaines prioritaires des partenaires au développement et leurs opportunités d'appui techniques et financières. Les résultats de ce processus ont été présentés aux partenaires lors de la table ronde tenue le 28 septembre 2004.
- L'engagement, parallèlement aux dispositions ayant une portée nationale, d'actions aux niveaux sub-national et local. La région pilote de Souss-Massa-Draâ, au Sud du Maroc, a été choisie pour amorcer la mise en œuvre du PAN, dans le cadre d'un projet de coopération avec la RFA.
- La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation dans le cadre d'un projet de coopération avec l'OSS, moyennant un concours financier de l'Union Européenne (programme SMAP/CE). Le dispositif est conçu pour le suivi des écosystèmes, l'évaluation des impacts des actions de terrain, et pour le suivi du processus de mise en œuvre de la convention et du PAN.
- L'élaboration d'une carte de sensibilisation à la désertification à l'échelle de la reconnaissance, dans le cadre du programme DIS-MED. Ce programme, associant les deux rives de la Méditerranée, notamment (les pays de l'Afrique du Nord et ceux de l'Europe méditerranéenne de l'annexe IV de la Convention) a permis de disposer en 2003, d'un système de cartes élémentaires au 1/1.000.000 : carte qualité des sols, carte qualité du climat, carte qualité de la végétation. Ces cartes sont synthétisées en carte de sensibilité à la désertification.
- La réalisation, dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne, (programme LIFE-Pays tiers) d'une carte sur les indicateurs de changements de l'état des ressources naturelles par télédétection à travers le Maroc, en rapport avec la lutte contre la désertification. Cette carte est de nature à orienter les priorités d'intervention dans ce domaine.

La période 2002-2004 a été également marquée par des initiatives et des évolutions importantes dans les domaines notamment législatif, de formulation et conduite des projets de développement. C'est le cas pour les lois relatives à la protection et à la mise en œuvre de l'Environnement, au Code de la famille, ... et pour les programmes de promotion et de développement d'une nouvelle génération de projets de développement rural intégré, entrepris dans le cadre de coopérations avec la BM, l'Union Européenne, le FIDA, ...

De même, la création, en 2003, du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, et en 2004 du Secrétariat d'Etat au Développement Rural, exprime et met en exergue, l'importance accordée par les Hautes Autorités de l'Etat, à la lutte contre la désertification.

La version provisoire du rapport national transmise au Secrétariat de la CCD le 29 septembre 2004 a été soumise à l'examen et validation lors de l'atelier tenu à Rabat les 23 et 24 novembre 2004. Le présent rapport intègre les propositions d'amélioration formulées lors dudit atelier.

## II. Résumé

### 1. Centre de liaison (Point Focal)

<b>Nom du centre de liaison</b>	<b>Point focal national</b> : Mr Omar ASKARN, Inspecteur général du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification E-mail: <a href="mailto:ces@athena.online.co.ma">ces@athena.online.co.ma</a>
<b>Adresse, y compris adresse électronique</b>	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification B.P. 605, Rabat-Chellah, Maroc <b>Email</b> : <a href="mailto:ces@athena.online.co.ma">ces@athena.online.co.ma</a> <b>Tél.</b> : + 212 37 76 09 03 <b>Fax</b> : + 212 37 76 64 32
<b>Sites Web du pays</b> relatif à la désertification	1. <a href="http://scid.madrpm.gov.ma:8080/sisei">http://scid.madrpm.gov.ma:8080/sisei</a> 2. <a href="http://www.pan.ma">www.pan.ma</a> 3. <a href="http://www.madrpm.gov.ma">http://www.madrpm.gov.ma</a> 4. <a href="http://www.eauxetforets.gov.ma">www.eauxetforets.gov.ma</a>

## 2. État d'avancement du Programme d'action national (PAN):

<b>Date de validation du PAN:</b> 15 et 16 juin 2001	<b>Organisme ou niveau de l'État qui a validé le PAN :</b> par un forum national de validation.
<b>Examen(s) du PAN :</b>	<b>Date(s) :</b> examen du PAN au rythme de 2 à 3 réunions de l'ONC par an.
<b>Le PAN a été intégré dans la stratégie de réduction de la pauvreté</b>	-
<b>Le PAN a été intégré dans la stratégie de développement national.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pour la mise en œuvre de la stratégie de protection de l'environnement et de développement durable élaborée et adoptée en 1995, une série de programmes est mise en place ayant rapport avec la biodiversité, les changements climatiques et la lutte contre la désertification.</li> <li>● le PAN est reconnu comme l'un des principaux programmes de mise en œuvre de la stratégie de développement durable du Maroc.</li> <li>● L'intégration des préoccupations du PAN dans les plans de développements économique et social est amorcée au titre du plan actuel (2000/2004) et il est prévu qu'elle se poursuive pour les plans futurs.</li> </ul>
<b>La mise en œuvre du PAN a commencé avec la conclusion d'accords de partenariat.</b>	<p>Pour la mise en œuvre du PAN, des partenariats ont été menés avec des partenaires, notamment, le MM, le PNUD, la RFA, l'Union Européenne et l'OSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● le MM a appuyé le Maroc pour l'identification des projets prioritaires du PAN et leur soumission aux partenaires de développement, lors de la table ronde organisée le 28 septembre 2004.</li> <li>● le PNUD apporte son appui à la mise en œuvre du PAN au niveau national et décentralisé par le biais du programme SAPAN du PAL-PDS.</li> <li>● la RFA soutient les efforts d'opérationnalisation des instances de pilotage du PAN aux niveaux national et sub-national, en particulier dans la région pilote de Souss-Massa-Draâ, élaboration de projets locaux de développement (PLD).</li> <li>● l'Union Européenne et l'OSS, concentrent leurs appuis dans les domaines de l'observation, la surveillance et le suivi-évaluation de la désertification et des impacts du PAN.</li> </ul>

## 3. Participant à un programme d'action sous-régional ou régional :

<b>Nom du cadre de coopération sous-régional ou régional</b>	<b>Participation à des activités relatives à des questions telles que les techniques de collecte d'eau, l'érosion du sol, etc.</b>
<b>1. PAR-Africain</b>	Dans le cadre du PAR, le Maroc a pris part aux activités relatives au TPN4 en octobre 2002 et TPN5 en mai 2004. Ces deux thématiques concernent la «cartographie, suivi écologique des ressources naturelles, systèmes d'alerte précoce (TPN4)» et «les énergies renouvelables et les technologies de l'environnement,(TPN5)» se rapportent à des problématiques bien mises en exergue dans le PAN.
<b>2. PASR-maghrébin</b>	Les activités menées à ce niveau, ont rapport avec 4 projets, à savoir : <b>(i)</b> la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays du Maghreb (projet de ceinture verte) ; <b>(ii)</b> l'aménagement des bassins versants des Oued Mellegue, du M'Soun et de l'Inaouen ; <b>(iii)</b> la réhabilitation et le développement des écosystèmes oasiens ; et <b>(iv)</b> la mise en place d'un réseau maghrébin de surveillance écologique à long terme.

## 4. Composition de l'Organe National de Coordination (ONC)

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Composition de l'ONC</b>
<b>1.</b> Comité national de lutte contre la désertification	L'ONC est un organe où sont représentés : les institutions de l'Etat, les représentants des ONG (par le biais du réseau RIOD), de la société civile, les établissements scientifiques (d'enseignement et de recherche), le secteur privé. Certaines institutions ou ONG sont représentées par des femmes, mais sans quota fixé ou prévu à l'avance.

### 5. Nombre total d'ONG accréditées pour le processus :

<b>Un comité national de coordination d'ONG sur la désertification a-t-il été créé?</b>	Un réseau des ONG opérant dans le domaine de la lutte contre la désertification est créé depuis 1998. Le réseau RIOD-Maroc est actuellement coordonné par l'ONG ENDA-Maghreb. Une cinquantaine d'ONG adhèrent à ce réseau.
-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 6. Nombre total de lois adoptées en ce qui concerne la Convention: -

Depuis le rapport précédent trois nouvelles lois, ayant rapport avec la lutte contre la désertification, ont été promulguées, en l'occurrence :

	Nom de la loi	Date d'adoption
1.	Loi n°11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement.	12 mai 2003
2.	Loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.	12 mai 2003
3.	Loi n°13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air.	12 mai 2003

### 7. Processus de consultation, Nombre d'accords de partenariat qui ont été conclus ou sont mis en route dans le cadre de la Convention :

	Nom officiel du partenariat	Donateur(s), organisation(s) internationale(s) ou institutions des Nations Unies qui participent	Date (prévue) d'achèvement
1.	<b>Partenariats en cours :</b> Ils concernent la RFA pour l'appui à la mise en œuvre du PAN (renforcement des instances de pilotage, exercices de formulation des projets de développement local), le PNUD dans le cadre d'un programme intitulé SAPAN, le MM dans le cadre d'un protocole financier visant «la mobilisation e l'implication des partenaires, le renforcement des capacités des ONG et l'identification des priorités du PAN», l'OSS pour la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation du PAN et l'Espagne pour le financement du projet du PMVB de Semmar.	RFA, PNUD, MM, UE/OSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>● fin 2005 pour le projet avec la RFA(1<sup>ère</sup> phase).</li> <li>● fin 2005 pour le SMAP-CE.</li> <li>● fin 2005 pour le SAPAN.</li> </ul>
2.	<b>Partenariats futurs, en cours de préparation :</b> Un processus de mobilisation des partenaires au développement du Maroc est engagé avec l'appui du MM depuis 2003. Un portefeuille constitué de 53 projets, est identifié à l'issue de ce processus et a été soumis aux bailleurs de fonds lors d'une table ronde tenue le 28 septembre 2004. Le processus est de nature à déboucher sur la conclusion de partenariats pour la mise en œuvre du PAN.	Représentants des ambassades, bailleurs de fonds et organisations des Nations Unies.	

### Liste de réunions consultatives sur la mise en œuvre de la Convention /

Deux réunions consultatives importantes ont été tenues en 2004, avec les bailleurs de fonds et les partenaires au développement du Maroc. Une rencontre en marge de la Journée Mondiale de lutte contre la désertification tenue à Agadir (17 juin 2004) et de la table ronde du 28 septembre 2004.

Par ailleurs, d'autres réunions ont été organisées avec le réseau RIOD-Maroc en 2003 et 2004, consacrées à la présentation de son plan d'action en matière de lutte contre la désertification.

	Nom de la réunion consultative	Date/année	Pays donateurs participants	Organisations internationales ou institutions du système des Nations Unies qui participent
1.	Rencontre avec les partenaires au développement tenue en marge de la journée mondiale de LCD	18 juin 2004	Représentants des ambassades des pays partenaires	
2.	Table ronde des bailleurs de fonds	28 septembre 2004	Corée, Japon, Espagne, Belgique, Allemagne, France, Italie, ACDI/Canada, Portugal, Conseil Général de Seine Saint Denis/France	BM/BIRD, PNUD, FAO, BAD, FIDA, ONUDI, MM, OSS, IEPF, UMA, CE, BID, USAID

**Nom du pays qui joue le rôle de chef de file**

**Deux chefs de files :** PNUD pour la coopération multilatérale et la RFA pour la coopération bilatérale.

**8. Citez un maximum de 10 projets en cours d'exécution qui sont directement ou indirectement liés à la Convention:**

	<b>Nom du projet</b>	<b>Projet exécuté dans le cadre du PAN, d'un programme d'action sous-régional ou d'un programme d'action régional</b>	<b>Projet exécuté dans le cadre de ...</b>	<b>Délai</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Budget total*</b>
1.	PAL-PDS, programme d'appui à la lutte contre la pauvreté rurale, la désertification et la sécheresse-sous programme PAN	Lutte contre la pauvreté, la désertification et les effets de la sécheresse	-	2002-2005	PNUD	3,310 millions de \$
2.	SMAP-CE, projet de mise en place d'un système de suivi-évaluation du PAN	Suivi-évaluation du PAN	-	2003-2005	Union Européenne et OSS	400,000 €
3.	Projet d'appui à la mise en œuvre du PAN	Appui à l'opérationnalisation de l'ONC	-	2003-2008	RFA	22,726 millions €
4.	DRI-PMH, projet de développement rural intégré, centré sur la petite et moyenne hydraulique	-	Stratégie de Développement rural	2001-2006	Banque Mondiale	2,270 millions DH
5.	DRI-MVB, projet de développement rural intégré, centré sur la mise en valeur en bour	-	Stratégie de Développement rural	2004-2009	Banque Mondiale	370 millions DH
6.	Projet de Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le Haut Atlas (PCBTHA)	-	Stratégie de Développement des Parcours	2001-2008	FEM, PNUD, Partie Marocaine	9,756 millions \$
7.	Projet d'aménagement et de développement concerté des massifs forestiers d'Ifrane	-	Programme forestier national	2002-2006	AFD, FFEM	214 millions DH
8.	Projet de développement rural participatif dans le Moyen Atlas Central (Khénifra)	-	Programme forestier national	2002-2006	Union Européenne	210,20 millions DH
9.	Projet d'aménagement anti-érosif du bassin versant de Sidi Driss	-	Plan national d'aménagement des bassins versants	2002-2006	Union Européenne	21,315 millions DH
10.	Projet GEF/BIRD de gestion des aires protégées.	-	Plan directeur des aires protégées	2002-2007	FEM	157 millions DH

\* Taux de changes approximatifs : 1 US dollars = 8,39 dh ; 1 Euro = 11,09 dh

### III. Stratégies et priorités établies dans le cadre du PAN-LCD ou des politiques de développement durable

#### 3.1. Cadres d'harmonisation des politiques et stratégies nationales

Le deuxième rapport du Maroc, établi en 2002, a dressé une liste assez longue de plans et de stratégies de protection et développement des ressources naturelles, ainsi que d'amélioration des conditions de vie et d'équipement du monde rural. Ce rapport a mis en relief le caractère essentiellement sectoriel de ces plans et l'insuffisance de la coordination et l'intégration pour leur mise en oeuvre. Il a relevé, en particulier, l'importance qui s'attache à la conception et la création de cadres d'harmonisation à même de promouvoir et de développer des synergies entre ces différents programmes afin d'en tirer le meilleur profit pour la lutte contre la désertification et la pauvreté au Maroc.

Depuis 2002, des efforts sont menés dans ce domaine et de véritables cadres de coordination et d'harmonisation des actions de développement rural, de lutte contre la pauvreté et la désertification et de développement d'une manière générale sont en cours de mise en place. Des initiatives sont engagées tant au niveau national qu'à des niveaux territoriaux et décentralisés. Parmi les grandes initiatives prises :

- La charte sur l'aménagement du territoire et le schéma national d'aménagement du territoire, adoptés en 2003.
- La stratégie 2020 de développement rural élaborée en 2000, comme cadre de référence et d'harmonisation spécifique au développement rural. Des investigations soutenues sont actuellement engagées pour une mise en œuvre opérationnelle de ladite stratégie.
- Le programme forestier national, élaboré en 1999, comme cadre stratégique de la conservation et du développement des ressources forestières, vient de définir, dans le cadre des actions prioritaires de changement, un programme triennal (2005-2007).
- La mise en œuvre d'une nouvelle génération de projets de développement intégré (les projets DRI-MVB, DRI-PMH, Projet Montagne d'Al Haouz, Projets dans le cadre du Programme MEDA de l'UE ....).
- Des initiatives de rapprochement et de développement des synergies entre les trois conventions de développement durable (CCCC, CBD, CCD), notamment par le biais d'un projet de coopération conduit par le département de l'environnement avec le PNUD, intitulé «ANCRE : Auto-évaluation nationale des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement global ».

La période 2002-2004 constitue une étape de recherche et de conception de cadres d'harmonisation des actions de développement et de protection des ressources naturelles. Elle se présente, également, comme étape des réalisations de terrain à travers, notamment, la poursuite des programmes plus ou moins sectoriels engagés avant 2002.

#### 3.2. Planification dans les secteurs sociaux et économiques

Dans les domaines des infrastructures et des services sociaux de base, des programmes et des initiatives importantes sont en cours d'exécution ou d'engagement dans les zones rurales affectées par la désertification. Il s'agit en particulier de :

■ **Le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales.** Lancé en 1995, ce programme s'est donné pour objectif de réaliser un taux de desserte de 80% des populations rurales dans un délai de 10 ans. Il vise la desserte de près de 31.000 localités regroupant 11 millions d'habitants. La mise en œuvre de ce programme s'est distinguée par son approche participative qui initie l'organisation des populations pour prendre en charge la gestion des équipements mis en place à leur profit. Ce programme a permis d'améliorer sensiblement le taux d'accès à l'eau potable des populations rurales qui est passé de 14% à 48% en 2001. Ce taux est actuellement de 55%. La généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural est prévue pour 2010.

■ **Le Programme d'Electrification Rurale Globale.** Ce programme a pour objectif de porter le taux d'électrification rurale à environ 80% au profit de 1.500.000 foyers à l'horizon 2010. L'état d'avancement de la mise en oeuvre de ce programme suggère que ses objectifs soient portés à 98% en

2007. En terme de réalisation du PERG, jusqu'à 2003, 12.376 villages sont raccordés au réseau et près de 946 villages sont concernés par l'électrification par kits photovoltaïques. Enfin, les réalisations, toutes techniques confondues, ont concerné 13.322 villages permettant ainsi l'accès à l'électricité de 990.000 foyers. A fin 2003, le Taux d'Electrification Rurale a atteint 62%.

■ **Le Programme National de Construction des Routes Rurales** préconise des interventions prioritaires sur 11.236 km, selon un rythme moyen annuel de 1200 km. En effet, ce programme a permis d'augmenter le rythme annuel de construction de 280 km (1989-1994) à plus de 1000 km depuis 1995. Ce programme a engendré des dynamiques de développement en rapport avec les possibilités créées, d'accès à des zones autrefois complètement enclavées.

■ **Le Programme des Priorités Sociales** vise l'amélioration des taux d'accès à l'éducation de base, avec réduction des écarts de scolarisation entre garçons et filles ainsi que de la couverture sanitaire. Les efforts portés dans les provinces dudit programme sont notables mais n'arrivent toujours pas à combler les déficits par rapport au niveau national.

### **3.3. Expériences d'aménagement des ressources naturelles**

Les différents programmes et plans mis en place, sont conçus dans un esprit de complémentarité et d'intégration. C'est ainsi que l'option stratégique de mobilisation des ressources en eau à travers la construction des barrages, a été accompagnée de l'aménagement des périmètres d'irrigation et d'autres programmes d'aménagement des bassins versants. Dans ce sens, une série d'actions de développement a été mise en œuvre de façon concomitante dans les zones d'agriculture pluviale et dans les espaces forestiers et pastoraux.

#### **3.3.1. Aménagement de l'espace agricole irrigué**

L'expérience des aménagements hydro-agricoles, entamée en 1969 dans le cadre de la politique du million d'hectares, a montré des résultats tangibles en matière de développement rural. Ces résultats peuvent être appréciés à travers les indicateurs suivants :

- L'amélioration des revenus des agriculteurs dont le niveau a été multiplié d'au moins par 5 fois dans l'ensemble des périmètres.
- L'emploi, dans la mesure où les superficies irriguées procurent actuellement près de 120 millions de journées de travail par an.
- La réduction de l'exode rural. En effet, selon une étude menée dans le périmètre irrigué des Doukkala, 33% des exploitations enquêtées ont déclaré qu'une ou plusieurs personnes de leurs familles auraient émigré, contre 74% avant l'avènement du projet d'irrigation.
- Le désenclavement total des zones aménagées: à titre d'exemple, dans le périmètre du Loukkos la distance moyenne d'un douar à une piste est de moins de 100 m dans la zone irriguée et de plus de 4 km dans le bour non aménagé.
- L'accès aux services de base, favorisé par le regroupement de l'habitat (conséquence des formes d'aménagement adoptées) facilitant la mise en place d'infrastructures socio-économiques (électrification, eau potable).

A fin de 2001, 1,016 millions ha ont été irrigués dont 682600 ha de périmètres de grande hydraulique et 333600 ha de PMH.

#### **3.3.2. Aménagement de l'espace agricole pluvial**

Dans le cadre de la promotion et du développement des zones d'agriculture pluviale, une impulsion est donnée à l'aménagement des zones bour pour assurer davantage l'équilibre socio-économique intra et inter régional à travers la stratégie définie dans le cadre de la loi 33/94 relative à la création des Périmètres de Mise en Valeur en Bour. Il s'agit d'induire un développement local par grappes de petits projets qui associe aux opérations d'aménagement de l'espace agricole (irrigation, aménagements fonciers) et d'intensification et de valorisation des productions agricoles celles relatives à la mise en place des infrastructures socio-économiques.

Les réalisations à ce jour, ont porté essentiellement sur : **(i)** l'achèvement des travaux dans 11 périmètres de mise en valeur en bour engagé avant 1998 couvrant une superficie de 122.500 ha, et bénéficiant à une population de l'ordre de 106.500 habitants ; **(ii)** le lancement et la réalisation de 10 nouveaux projets de PMVB, couvrant une superficie de 1.500.000 ha et bénéficiant à une population d'environ 741.700 ; et **(iii)** le lancement du programme de développement rural intégré et de mise en valeur en bour, qui concernera 6 provinces, d'une superficie globale de 574.000 ha, et bénéficiera à une population totale de 91.200 habitants.

### **3.3.3. Aménagement forestier**

Le domaine forestier couvre 12% du territoire national, particulièrement dans les zones de montagne et contribue significativement à l'économie des ces zones où vit près de 30% de la population du pays.

Les réalisations cumulées jusqu'en 2002, ont concerné la délimitation de 63% du domaine forestier, l'aménagement de 43% de forêts et 60% de steppes d'alfa, le reboisement de 530.000 ha, la conservation des sols sur 515.000 ha, la fixation de 33.000 ha de dunes, l'organisation des activités cynégétiques et piscicoles (2 millions d'hectares amodiés, 30.000 chasseurs, 23 sociétés de pêche) et la mise en place d'un réseau d'aires protégées.

Les réalisations des deux dernières années portent sur : la lutte contre l'érosion hydrique sur une superficie de plus 4000 ha ; le reboisement de 54.700 ha ; la régénération des forêts sur une superficie de 2660 ha et l'amélioration sylvo-pastorale sur 4100 ha.

En rupture avec l'approche sectorielle technique et dans le cadre du PFN, le HCEFLCD vient d'engager, en 2004, un processus de planification opérationnel territorialisé pour une période décennal (2005-2015) avec identification d'un programme prioritaire sur trois années.

### **3.3.4. Aménagement des parcours**

En matière de parcours, les programmes et actions visent le développement et la conservation des ressources pastorales dans l'objectif d'assurer le durabilité de la ressource et des modes de production.. Durant les années 2002 et 2003, les actions réalisées, essentiellement dans le cadre de deux projets intégré financés par le FIDA, ont concerné l'amélioration du tapis végétal par la plantation de plus de 15600 ha, la mise en repos sur 33.250 ha, l'amélioration de la jachère sur 8960 ha, et le renforcement du réseau des points d'eau pour abreuvement du cheptel par la création de 18 points d'eau.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de développement des parcours et de l'élevage dans l'Oriental (phase II) qui a démarré en 2004, il a été procédé au lancement des études concernant : **(i)** l'opérationnalisation de la stratégie des parcours ; **(ii)** la gestion de l'information et du savoir-faire ; **(iii)** le renforcement des capacités locales et la mise en place d'un SIG socio-territorial ; **(iv)** l'assistance et l'appui conseil aux associations de micro-crédits ; **(v)** le développement des marchés et ; **(vi)** la valorisation de la filière ovine.

En outre, dans le cadre du projet de conservation de la biodiversité par la transhumance dans le versant Sud du Haut Atlas, qui vise à intégrer la conservation de la biodiversité dans les programmes de développement et dans la culture et les pratiques locales, les principales réalisations ont concernées un certain nombre d'études de base et un vaste programme de sensibilisation des populations à la conservation de la biodiversité.

## **3. 4. Planifications relatives à la LCD avant l'adoption du PAN**

La ratification par le Maroc, des Conventions des Nations Unies en matière d'environnement, a catalysé l'engagement d'un processus national de réflexion, d'analyse et de débat sur les différents aspects de gestion, de conservation et de développement des ressources naturelles. L'état des lieux, l'évaluation de l'expérience, l'identification des besoins par région touchée à moyen et long terme et le choix des options stratégiques appropriées pour y répondre ont permis d'établir les principaux outils de planification appliqués à divers programmes d'intervention.

Ces plans et programmes concernent, à titre de rappel, le Programme National d'Irrigation, le Plan Directeur de Gestion Conservatoire des Terres Bour, la Stratégie de Développement des Terres de Pâturages, le Plan National de Restructuration et de Développement des Palmeraies, le Plan National Energétique, le Programme Forestier National, l'Inventaire Forestier National, le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants, le Plan Directeur de Reboisement, le Plan Directeur d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées et le Plan Directeur de Lutte Contre les Incendies de Forêts.

## **IV. Mesures institutionnelles prises pour la mise en œuvre de la convention**

### **4.1. Le PAN, dans le cadre des plans nationaux de développement économique et social et de protection de l'environnement**

Le Sommet Mondial de Johannesburg sur le développement durable (26 Août au 04 Septembre 2002) a constitué un événement majeur dans le processus de mise en œuvre de l'Agenda 21. En rapport avec cet événement, le Maroc a entrepris plusieurs actions préparatoires du sommet, et par la suite, de mise en œuvre de ses résolutions. Les préparatifs ont été marqués par la tenue d'une réunion spéciale du Conseil National de l'Environnement (février 2002) qui a permis l'adoption du Plan d'Action National pour la protection de l'environnement et la présentation d'un rapport national sur l'état de l'environnement.

Un forum national sur la mise en œuvre du PANE a également été organisé en juin 2002 afin de parvenir à un plus haut degré d'intégration et d'établir plus de rapports entre les politiques nationales pour ce qui concerne le développement durable.

Aussi, un atelier sur les résultats de la rencontre de Johannesburg a-t-il été organisé en février 2003 ; lors de cet atelier, les réalisations accomplies dans le cadre des trois conventions l'Agenda 21, ont été passées en revue, en l'occurrence les conventions sur les changements climatiques, la biodiversité et la lutte contre la désertification.

Malgré les dispositions prises pour concevoir, élaborer et exécuter les programmes relatifs à ces trois conventions, il n'en reste pas moins vrai que la mise en œuvre sur le terrain demeure jusqu'ici bien faible. Cette situation est due, entre autres, aux difficultés d'opérationnaliser les principes d'intégration, de concertation, de participation et de décentralisation au niveau local.

En ce qui concerne les moyens financiers de mise en œuvre du PAN-LCD, il est important de rappeler que le forum de validation de ce programme a recommandé le financement des actions de lutte contre la désertification dans le cadre des futurs PDES. Au titre de l'actuel PDES, 2000-2004, sur un budget global de 17,69 milliards de dirhams destiné aux programmes agricoles et forestiers ayant trait au développement rural et à la lutte contre la désertification, 8 milliards de dirhams ont été mobilisés dans les lois de finances au titre de ces 3 dernières années.

### **4.2. Liens du PAN avec les programmes d'action sous-régionaux et régionaux (PASR, PAR )**

Pour ce qui est du Programme d'Action Régional, les activités auxquelles le Maroc a pris part, sont organisées dans le cadre du TPN4 en octobre 2002 et du TPN5 en mai 2004. Les deux thématiques qui concernent à la «cartographie, suivi écologique des ressources naturelles, systèmes d'alerte précoce (TPN4)» et «les énergies renouvelables et les technologies de l'environnement, (TPN5)» se rapportent à des problématiques bien mises en exergue dans le PAN. Le fonctionnement de ces deux réseaux ainsi que les autres TPN, permettront, s'ils arrivent à produire et diffuser des résultats, à créer les complémentarités nécessaires entre le PAN et le PASR.

Par ailleurs, il faudrait relever que les complémentarités du PAN, PASR-maghrébin, PAR-Africain, pourraient être renforcées à travers la réalisation des projets identifiés dans le cadre du NEPAD sur la lutte contre la désertification. Comme note d'optimisme dans ce cadre, il faut signaler que 4 projets (sur les 14 concernant la sous-région de l'UMA) ont retenu l'attention des partenaires. Ces projet sont : **(i)** la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays du Maghreb (projet de ceinture verte) ; **(ii)** l'aménagement des bassins versants des Oued Mellegue, du M'Soun et de l'Inaouen ; **(iii)** la réhabilitation et le développement des écosystèmes oasiens ; et **(iv)** la mise en place d'un réseau maghrébin de surveillance écologique à long terme.

Le programme WANA sur la promotion du développement durable des zones arides a pour objectif principal l'aide aux pays de la région affectés par la désertification et la sécheresse afin de mettre en place des projets d'investissement pour le développement des zones arides dans les domaines prioritaires du PAN. Ceci en drainant des investissements privés et publics dans ces zones et en encourageant une coopération régionale dans le domaine de l'environnement. Dans le cadre de ce

programme, trois réunions regroupant les représentants de la commission nationale constituée à cet effet, ont été tenues pour élaborer un projet de contribution du Maroc dans la mise en œuvre des actions prévues par le programme sus-cité. La dernière réunion tenue du 10 au 12 octobre 2004 à Alep en Syrie dans ce cadre, a constaté l'absence des financements en adéquation avec les objectifs initiaux. Toutefois, elle a recommandé d'engager des programmes de renforcement des capacités en matière de mobilisations de ressources, à travers le financement mobilisé par le MM, au profit des différents partenaires impliqués.

#### **4.3. Organe National de Coordination (ONC)**

Comme il a été signalé dans le rapport précédent, l'ONC est mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD et fonctionne avec la participation des différents départements. Depuis 2003, un comité de pilotage assure le suivi permanent et rapproché des activités de mise en œuvre du PAN ; ce dernier est doté d'un secrétariat permanent, conçu comme espace de rencontres et de dynamisation des activités et des dossiers de mise en œuvre du PAN.

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du PAN, un projet de coopération avec la RFA a démarré en janvier 2003. Ce projet vise en particulier : **(i)** l'amélioration du fonctionnement des mécanismes de coordination aux niveaux sub-national et local en se basant sur des projets pilotes de lutte contre la désertification au niveau de la région de Souss-Massa ; **(ii)** une plus grande visibilité budgétaire et financière du PAN ; **(iii)** la mise en place de mécanismes sub-nationaux de coordination ; et **(iv)** une plus grande implication des acteurs locaux.

#### **4.4. Cadre institutionnel pour une lutte cohérente et fonctionnelle contre la désertification**

Au Maroc, plusieurs institutions travaillent sur les différents aspects de l'environnement, de même, le pilotage de la mise en œuvre des Conventions de Rio relève d'institutions différentes. Le Département de l'Environnement (DE) du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (MATEE), joue un rôle important dans le processus de coordination mais surtout en termes de conception et de formulation de politiques nationales, d'évaluation de l'état de l'environnement, de réformes du cadre juridique, et d'éducation et de sensibilisation.

La création, en 2003, du HCEFLCD rattaché à la Primature, s'inscrit dans le cadre de la concrétisation et de l'accélération de la cadence des réalisations des plans stratégiques élaborés durant ces dernières années en matière de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification afin de les mettre en cohérence et d'en assurer la coordination de l'exécution. Elle conforte aussi les enseignements tirés d'une série d'expériences innovantes dans la préparation, les montages institutionnels et financiers, les approches de mise en œuvre et de partenariat dans le cadre de certains projets d'aménagement intégré des bassins versants et d'aires protégées, d'aménagement sylvo-pastoral et de développement intégré des zones forestières et péri-forestières.

Le Secrétariat d'Etat au Développement Rural auprès du MADRPM, créée en 2004, a pour mission, entre autres, d'opérationnaliser la stratégie 2020 de développement rural et de dynamiser les organes interministériels et les mécanismes mis en place à cet effet.

De même, un projet fédérateur nouveau de renforcement des capacités et de développement des synergies entre les conventions de Rio : «le Projet d'Auto-Evaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Global» (ANCRE), est mis en place. Ce projet de coopération entre le Département de l'Environnement et le PNUD aidera à établir et maintenir un mécanisme consultatif pour une meilleure coordination et, à créer des synergies au sein et parmi les conventions internationales.

#### **4.5. Cadre juridique et réglementaire cohérent et efficace**

Plusieurs études réalisées sur la législation relative à la protection des ressources naturelles au Maroc, font état de l'existence d'un arsenal juridique important et mettent en relief l'insuffisance des instruments et moyens d'application des différentes lois existantes.

Il est toutefois utile de souligner l'importance et de distinguer deux groupes de lois ayant rapport avec la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification : des lois relativement anciennes mais encore d'actualité et d'une grande pertinence pour la mise en œuvre du PAN et des lois récentes. Les principales lois promulguées après le rapport de 2002, sont les suivantes :

■ **Loi n°11-03** (12 mai 2003) relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Cette loi a pour objectifs d'édicter les règles de base et les principes généraux de la politique nationale dans le domaine de la protection et de la mise en valeur de l'environnement. Ces règles et principes visent à : **(i)** protéger l'environnement contre toutes formes de pollution et de dégradation quelle qu'en soit l'origine ; **(ii)** améliorer le cadre et les conditions de vie de l'homme ; **(iii)** définir les orientations de base du cadre législatif, technique et financier concernant la protection et la gestion de l'environnement , et **(iv)** mettre en place un régime spécifique de responsabilité garantissant la réparation des dommages causés à l'environnement et l'indemnisation des victimes.

■ **Loi n°12-03** (12 mai 2003) relative aux études d'impact sur l'environnement, qui précise que l'étude d'impact sur l'environnement a pour objectifs : **(i)**d'évaluer de manière méthodique et préalable, les répercussions éventuelles, les effets directs et indirects, temporaires et permanents d'un projet sur l'environnement et en particulier sur l'homme, la faune, la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et des monuments historique, le cas échéant sur la commodité du voisinage, l'hygiène, la salubrité publique et la sécurité tout en prenant en considération les interactions entre ces facteurs ; **(ii)** de mettre en valeur et d'améliorer les impacts positifs du projet sur l'environnement ; et **(iv)** d'informer la population concernée sur les impacts négatifs d'un projet sur l'environnement.

■ **Loi n°13-03** (12 mai 2003) relative à la lutte contre la pollution de l'air, qui vise la prévention et la lutte contre les émissions des polluants atmosphériques susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme, à la faune, au sol, au climat, au patrimoine culturel et à l'environnement en général. Elle s'applique à toute personne physique ou morale soumise au droit public ou privé, possédant, détenant, utilisant ou exploitant des immeubles, des installations minières, industrielles, commerciales ou agricoles, ou des installations relatives à l'industrie artisanale ou des véhicules, des engins à moteur, des appareils de combustion, d'incinération des déchets, de chauffage ou de réfrigération.

■ **Circulaire du Premier Ministre** (27 juin 2003) relative au partenariat Etat/Associations. Cette disposition a pour objectifs : **(i)** de concrétiser la nouvelle politique de proximité, **(ii)** d'accroître la capacité d'actions des partenaires associatifs en leur permettant de bénéficier des subventions de l'Etat à partir du budget général des différents départements ministériels et **(iii)** de préciser le cadre d'intervention des associations, afin d'optimiser l'emploi des ressources, de centrer les partenariats sur les besoins des populations défavorisées et de garantir la transparence.

## **V. Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action, en particulier mécanismes associant la société civile, les ONG et les associations locales**

### **5.1. Cadre de participation des ONG**

L'implication et la mobilisation du secteur associatif et des ONG constituent actuellement un axe important dans la politique du gouvernement. Comme cela est exprimé dans la circulaire du Premier Ministre du 27 juin 2003. Les dispositions de ladite circulaire sont concordantes avec le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAN.

Le PAN a été, en effet, élaboré dans le cadre d'un processus de concertation et de coopération et selon une approche de planification participative impliquant des acteurs au niveau national, régional et local. Aussi la première phase de mise en œuvre du PAN, s'est-elle poursuivie selon la même démarche et processus, en particulier :

**Au niveau national**, les réunions de l'ONC, avec la participation des deux chefs de file de la coopération bilatérale (RFA) et multilatérales (PNUD), se tiennent régulièrement au moins une fois par année. La dernière réunion a eu lieu en février 2004. Dans le cadre du projet «Appui à la mise en œuvre du PAN », un plan d'opération global pour l'année 2004 a été élaboré, en 2003, en concertation avec les acteurs concernés, suivi d'un plan de travail spécifique pour 2004. Ce plan identifie et organise les actions prioritaires et sert de plate forme indicative pour le travail de coordination du comité de pilotage et du secrétariat permanent du PAN.

La mobilisation des ONG pour la lutte contre la désertification constitue une option stratégique pour le PAN Maroc. C'est dans ce sens que l'ONG «ENDA-Maghreb» coordinatrice du réseau RIOD, le Mécanisme Mondial, le PNUD et la partie marocaine ont engagé, depuis janvier 2003, un processus de renforcement du rôle des ONG pour la mise en œuvre du PAN qui s'est traduit par :

- la tenue de deux ateliers locaux d'information, de formation et de réflexion au profit des ONG.
- des travaux de terrain pour l'engagement d'environ 40 associations dans la consultation de la population et des partenaires locaux.
- l'organisation d'un atelier national, en mai 2003, consacré à l'analyse des idées de projets (30 idées) et à la définition des orientations stratégiques des ONG
- un autre atelier national en juin 2004 sur la construction de partenariats financiers autour de la mise en œuvre des dites orientations
- l'intégration de projets des ONG dans le portefeuille des priorités du PAN présentées à la table ronde du 28 septembre 2004.

**Au niveau régional et provincial**, des ateliers de planification pour l'élaboration des plans d'opération sont organisés dans le cadre des projets d'appui au PAN ; ils regroupent l'ensemble des acteurs locaux : services techniques de l'Etat, collectivités locales, associations de développement local, université, agence de développement social, animateurs...

A titre d'exemple, la région pilote du PAN (Souss-Massa-Draâ) qui bénéficie de l'appui de la RFA, dispose d'un plan d'opération 2004 établi à l'issue d'un atelier régional tenu le 03 décembre 2003. L'atelier fait suite à trois autres, organisés au niveau des provinces de la région, durant le mois d'octobre 2003. Le prochain atelier prévu pour évaluer le plan 2004 et élaborer le plan 2005, est programmé pour le 10 octobre 2004. De même, des réunions mensuelles sont organisées pour faire le point sur l'état d'avancement du programme avec l'ensemble des acteurs, en particulier, le réseau des associations de la réserve de la Biosphère de l'Arganeraie avec leurs coordinations provinciales.

Au niveau des provinces de la région pilote, des comités restreints de développement rural sont mis en place; ils sont présidés par les gouverneurs et composés des services techniques, des élus et de la société civile et devraient se prononcer sur les projets de développement rural à initier au niveau de la province.

**Au niveau local**, l'approche participative tend à être généralisée pour les projets de développement rural intégrés et de gestion des ressources naturelles menés par le MADRPM et le HCEFLCD. Ces projets sont accompagnés, en général, par d'importantes activités de formation, de sensibilisation et de

renforcement des capacités aussi bien du personnel technique de l'Etat, que de leurs partenaires de la société civile, des collectivités locales et des populations concernées.

A titre d'exemple, cette démarche d'approche participative et de planification ascendante est mise en œuvre depuis 2003 dans la région pilote du PAN au Souss-Massa-Draâ dans le Sud du Maroc avec un partenaire stratégique qui est le RARBA qui regroupe une centaine d'associations.

C'est ainsi que la planification ascendante commence à gagner du terrain à travers l'élaboration au sein d'ateliers de planification avec les populations de plans de développement locaux (douars, communes rurales, périmètres hydrauliques, bassins versants, massifs forestiers, ...) et qui tiennent compte des priorités des populations et de leur savoir-faire local.

Malgré tout cela, le montage institutionnel du PAN n'est pas encore formalisé au niveau régional et provincial, ce qui limite la dynamisation de l'intégration et à la collaboration des services techniques, des collectivités locales et des autorités provinciales et régionales avec les projets PAN.

## **5.2. Rôle des jeunes et de la femme rurale**

Au Maroc, la participation de la femme est considérée comme primordiale dans toutes les stratégies de réduction de pauvreté et de développement. Cette reconnaissance du rôle de la femme par les pouvoirs publics, s'est traduite par l'adoption du parlement, en janvier 2004, du Code de la famille qui constitue une grande avancée dans la consolidation des droits de la femme. Néanmoins, malgré tous les progrès accomplis, la femme reste encore sous représentée dans les différentes instances, administratives, législatives, associatives et privées.

Les départements techniques réservent une grande importance à l'approche genre et aux jeunes ruraux en cohérence avec la stratégie 2020 de développement rural. L'importance accordée à cet aspect s'est traduite au niveau local à travers les projets de développement rural intégré. Des ateliers de planification regroupant les femmes du douar sont organisés et modérés par des animatrices recrutées à cette fin pour intégrer leurs soucis et leurs propositions dans les plans de développement locaux. Dans ce cadre, le Ministère de l'Energie et des Mines, en coopération avec le GEF, a lancé un programme de mise en place de 500 maisons (énergie) dont l'un des objectifs concerne la création d'emplois pour les jeunes.

Les associations donnent également une grande importance à la femme dans leurs stratégies d'intervention. A titre d'exemple, l'Association de Développement du Draâ au Sud du pays, membre du RIOD et association accréditée auprès de la CCD, mène un programme ciblé qui vise à faire participer de façon active la femme au processus de lutte contre la désertification.

Des actions sont également menées en faveur des jeunes ruraux en matière d'emploi. Depuis 2002, le Maroc, dans le cadre de la coopération française, prépare la mise en place d'un dispositif opérationnel et autonome d'aide à l'installation des jeunes en milieu rural en identifiant les actions à mener, les outils à créer et les réformes à mettre en œuvre dans ce domaine. Cette action est menée dans un premier temps dans trois régions pilotes : Casablanca-ElJadida, Rabat-Khémisset, Marrakech-Azilal, choisies sur la base de la représentativité des systèmes de production (bour, irrigué, montagne), et le dynamisme des partenaires potentiels (services de l'Etat, collectivités locales, chambres professionnelles, associations de jeunes entrepreneurs...). L'association ADEDRA a organisé des séances d'éducation environnementale au profit des élèves et des autres associations villageoises, ainsi que des séances de formation en matière d'approche participative, de gestion des conflits et d'appui organisationnel.

Certaines institutions privées s'impliquent de plus en plus dans le développement rural, en particulier, ses aspects sociaux et culturels. C'est le cas notamment de certaines fondations de banques, associées dans le cadre de partenariats avec le Ministère de l'Education Nationale et le PNUD. Un projet modèle à ce niveau s'intitule «Ecoles Communautaires Rurales». Par le biais de ce projet, la fondation BMCE (Education et Environnement) procède à la construction d'écoles et le PNUD apporte son assistance aux communautés où sont implantées ces écoles à travers différents programmes d'appui à la lutte contre la pauvreté en adoptant les notions d'approche participative et de développement rural intégré.

### **5.3. Représentation des divers acteurs dans les mécanismes d'identification des priorités nationales**

Au Maroc, les ONG sont organisées en réseau RIOD depuis octobre 1997. Ce réseau a pour mission de promouvoir et de renforcer la participation de la société civile à la mise en œuvre de la CCD. Composé aujourd'hui d'une cinquantaine d'associations impliquées dans des programmes et projets de lutte contre la désertification, ce réseau constitue une interface entre la société civile, les instances gouvernementales et les organisations internationales. De part sa position, RIOD-Maroc s'est employé depuis l'adoption du PAN, à promouvoir le contenu de la convention et à agir auprès des associations qui interviennent dans les multiples aspects et impacts socio-économiques de la lutte contre la désertification.

Dans le cadre associatif, il y a lieu de signaler la création récente de deux réseaux d'associations de portée régionales dans les régions Souss-Massa-Draâ et de Meknès-Tafilalet, la première "réseau d'associations de la réserve de biosphère arganeraie" (2002) et la seconde "réseau des associations du Tafilalet de lutte contre la désertification" (2003). ces deux réseaux opèrent directement dans les programmes et activités de lutte contre la désertification dans leurs zones d'action.

Il faut noter, néanmoins, que l'implication des collectivités locales reste encore assez limitée. Un grand effort d'information et de sensibilisation reste encore à faire au profit de ces acteurs dont le rôle est primordial dans toute action de développement local. De même, le secteur privé est peu représenté aussi bien au niveau de l'ONC qu'au niveau des instances régionales et provinciales. Ce secteur représente un potentiel qui pourrait apporter beaucoup au PAN, mais qui reste à mobiliser par des campagnes spécifiques et ciblées d'information et de sensibilisation.

### **5.4. Nature et ampleur des actions en matière d'information, d'éducation et de communication**

Les partenaires du PAN ont célébré la journée mondiale de la lutte contre la désertification (17 au 20 juin 2004) avec un programme diversifié qui a permis de : **(i)** informer et sensibiliser le grand public sur le phénomène de la désertification et de son lien étroit avec la pauvreté ; **(ii)** donner l'occasion à la société civile de montrer et exposer ses réalisations mais aussi d'exprimer ses soucis et ses attentes ; et enfin **(iii)** inciter les partenaires internationaux et nationaux du PAN, en particulier les bailleurs de fonds à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre du PAN.

Dans le même sens, une foire regroupant 73 associations des différentes régions du Maroc, ainsi qu'une quinzaine d'institutions, de projets et de privés, a été organisée lors cette journée. Cette foire a été un lieu de rencontre et d'échange entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la désertification, la gestion des ressources naturelles et le développement rural en général. Elle a constitué aussi une opportunité pour les associations de développement local et aux coopératives (notamment féminines) de présenter leurs expériences et de vendre leurs produits.

Un atelier de formation/information a été organisé dans le cadre du projet SMAP/CE à Agadir du 29 au 31 mars 2004 sur les principes novateurs de la convention et le suivi évaluation des programmes de lutte contre la désertification et auquel ont participé une trentaine de personnes représentant les différents acteurs régionaux et locaux : les services techniques de l'Etat, le réseau des associations de l'Arganeraie, les autorités locales (Wilaya), l'Université et le projet PAN/GTZ 'Appui à la mise en valeur du PAN dans la zone Souss-Massa-Draâ.

Le PAN avec l'appui de la RFA a élaboré une étude sur les médias au Maroc. Cette étude a montré l'importance du degré de pénétration de la radio et de la télévision dans le milieu rural contrairement à la presse écrite qui se cantonne plutôt dans le milieu urbain.

Un logo pour le PAN a fait l'objet d'un concours auprès des jeunes étudiants et graphistes. De même le PAN dispose, depuis début 2003, de deux sites web : [www.pan.ma](http://www.pan.ma) et <http://scid.madrpm.gov.ma:8080/sisei>

Les clubs d'environnement parrainés par les différents collèges de l'enseignement secondaire assurent un encadrement de plus en plus soutenus des jeunes élèves ; des modules de préservation de l'environnement et LCD sont développés ; certains sont soutenus par des projets de développement et des organes internationaux (UNESCO) en collaboration avec les institutions nationales concernées.

Au niveau des médias, l'audiovisuel en particulier, les questions environnementales occupent de plus en plus d'espace avec des émissions périodiques menées en partenariat avec la société civile, le privé et les collectivités locales. Le PAN est appuyé par la cellule de communication des départements de l'Agriculture et des Eaux et Forêts.

#### **5.5. Prise en considération des préoccupations locales au niveau national et des résultats des consultations nationales au niveau local**

Le montage institutionnel prévu par le PAN, surtout au niveau régional et provincial, n'est pas encore formalisé. Cette situation limite la circulation de l'information et donc la prise en compte des préoccupations du niveau local par le national et vice versa et ne permet pas de tirer plein profit de la participation des trois catégories d'acteurs incontournables pour le PAN que sont les autorités locales, les collectivités locales et les services techniques provinciaux. Il n'en demeure pas moins que des ateliers d'information et de concertation sont régulièrement organisés par les deux niveaux à travers les projets, les institutions ou les ONG concernées.

## **VI. Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et des accords de partenariat avec les pays développés Parties et les autres entités intéressées**

Depuis l'élaboration du PAN, le Maroc a entrepris des contacts avec des partenaires des pays développés pour solliciter leur appui et pour développer des partenariats pour l'opérationnalisation et la mise en œuvre du PAN.

Dans ce sens, un projet d'appui à la mise en œuvre du PAN est initié dans le cadre de la coopération avec la RFA. Ce projet, qui couvre les quatre domaines prioritaires du PAN, intègre essentiellement l'élaboration d'un programme de développement local pilote dans la réserve de la biosphère de l'arganeraie dans les provinces de Tiznit, Chtouka Ait Baha et de Taroudant. La mise œuvre du projet adopte les principes d'intégration, de partenariat et d'approche participative ; elle se base sur les plans de développement communaux ou de Douars en cours d'élaboration dans des communes pilotes relevant des provinces faisant partie des régions identifiées comme sensibles à la désertification.

Par ailleurs, le Maroc, avec l'appui du MM, s'est engagé dans la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PAN. La démarche s'appuie sur l'identification avec les acteurs concernés de projets prioritaires du PAN, la sensibilisation des partenaires de coopération et la stimulation de leur engagement dans le soutien aux projets répondant aux axes de leurs priorités de coopération avec le Maroc.

Dans ce cadre et en vue de la préparation de la table ronde des partenaires au développement tenue à Rabat le 28 septembre 2004, avec l'appui du MM, une étude a été menée en 2003 pour : **(i)** analyser le PAN afin de le décliner en domaines d'action et en zones prioritaires d'intervention et **(ii)** examiner les domaines prioritaires de coopération des partenaires au développement et des possibilités et formes de financement à court et à moyen terme. Cette étude a permis de dégager les principaux résultats suivants : **(i)** le portefeuille de l'ensemble des projets est constitué de 53 projets dont 47 (soit 88,7%) ont été proposés par les trois institutions publiques concernées et 6 (soit 11,3%) par les associations ; et **(ii)** sur les projets proposés par les trois institutions publiques, 13 (soit 27,7%) sont des projets déjà réalisés ou en cours d'exécution pour lesquels un soutien est sollicité et 34 (soit 72,3%) projets nouveaux.

L'analyse de cette étude, montre qu'une partie des projets (7) ont un caractère horizontal (au niveau national), les autres projets (46) concernent 13 des 16 régions administratives du pays avec une concentration nette sur les deux régions de l'Oriental et de Souss-Massa-Drâa concernées respectivement par 12 et 10 projets. Ces régions ont été d'ailleurs touchées par le changement de l'état des ressources végétales identifiées dans le cadre du projet Life Pays Tiers. L'annexe 2 présente la liste des projets prioritaires proposés pour la mise en œuvre dans le cadre du PAN.

La stratégie de sensibilisation, menée avec le Mécanisme Mondial, a fait ressortir des convergences avec les priorités des partenaires, en termes de domaines et de zones géographiques, et a permis d'identifier des opportunités réelles de financement qui se sont concrétisées suite à la table ronde. Ainsi, un accord de financement est signé avec la coopération espagnole pour le financement du projet prioritaire Semmar/Nador pour un apport de 1,316 millions € ; l'Agence de Développement Social contribue dans l'exécution de ce projet pour un montant de 3 millions DH. Il ressort, aussi, des discussions pilotées par le MM avec la coopération belge, que cette dernière manifeste un intérêt pour le renforcement de son soutien à la mise en œuvre du PAN, à travers les premiers projets prioritaires identifiés dont trois sont en cours d'examen. Dans le même cadre, la BAD a manifesté son intérêt pour financer 5 projets. En outre, en collaboration avec le FIDA et l'ONUDI et avec l'appui du MM, un projet de lutte contre la désertification dans les hauts plateaux de l'Oriental a été formulé et soumis au FEM pour financement ; la contribution du FEM est estimé à environ 7 millions de dollars.

L'annexe 3 présente la liste des projets prioritaires pour lesquels les partenaires au développement ont manifesté leur intérêt.

La table ronde recommande que le MM poursuive son soutien au Maroc pour la mobilisation des partenaires au développement pour le financement des projets prioritaires du PAN. Elle a aussi recommandé la mise en place d'un mécanisme approprié pour la mobilisation des ressources, la mise en œuvre des projets prioritaires et l'élargissement du processus aux autres acteurs.

## VII. Mesures prises ou prévues dans le cadre des PAN en matière économique de protection et d'utilisation des ressources naturelles et d'organisation institutionnelle

### 7.1. Diagnostic adéquat des expériences passées

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, les projets de développement intégrés entrepris depuis plus de deux décennies ont contribué à l'amélioration de la production agricole à travers le transfert technologie, la recherche et le recours au crédit. En outre, dans le cadre de ces projets, d'importants efforts ont été réalisés en matière de protection des ressources naturelles à travers des programmes de plantation et de conservation des sols ainsi qu'en ce qui concerne le renforcement des infrastructures de base en particulier le désenclavement des zones rurales et leur alimentation en eau potable.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette expérience :

- la nécessité de concevoir des projets moins ambitieux et moins complexes, ayant pour objectif de résoudre des problèmes spécifiques au secteur rural.
- l'obligation de mieux cibler les bénéficiaires, de les faire participer à la conception des actions de développement et de les responsabiliser en matière de suivi de ces actions et de l'entretien des réalisations en vue d'assurer leur pérennité.

Actuellement, les politiques adoptées par le gouvernement pour le développement rural sont fondées sur des approches et des pratiques nouvelles devant se traduire par une mise en cohérence horizontale des programmes sectoriels, dans une vision intégrée et participative, par l'instauration de partenariat avec les institutions de développement économique et social, et par une mobilisation de ressources pérennes pour le financement des projets.

C'est dans le cadre de cette vision, qu'une nouvelle génération de projets de développement rural a été engagée appuyée par plusieurs partenaires et bailleurs de fonds tels que la BM et le FIDA. Ces projets donnent lieu à des concertations entre les services techniques locaux, les représentants des collectivités et des groupes d'intérêt concernés.

Sur cette base, le Maroc a entrepris un certain nombre de projets de développement répondant à cette nouvelle orientation (projets de mise en valeur en bour, projet d'aménagement et de mise en valeur en bour des Doukkala, programme de développement des zones montagneuses du Haouz, programme de développement rural intégré dans les provinces du nord, projet de développement rural intégré centré sur la petite et moyenne hydraulique, projet de développement rural intégré dans les zones bour, ...). Un autre projet DRI sur les forêts est en cours de préparation.

Cette nouvelle génération de projets DRI constitue une autre tentative d'intégration des actions de développement rural. Elle a pour ambition de surmonter des difficultés entre autres:

- la difficulté de prise en compte de l'ensemble des besoins socio-économiques et culturels des populations rurales ;
- la faible organisation des populations bénéficiaires ;
- la difficulté d'engager une synergie entre les composantes de la société civile et les structures de l'Etat ;
- la lenteur du processus de programmation participative ;
- les faibles capacités d'animation et d'accompagnement des structures de proximité ;
- la difficulté de mise en œuvre des mécanismes de participation concernant les composantes liées à la préservation des ressources naturelles ;
- l'inadéquation des procédures budgétaires habituelles au regard de la souplesse qu'exige le financement des actions prévues dans ce type de projets.

## **7.2. Programmes techniques et projets fonctionnels intégrés mis en place pour combattre la désertification**

Les processus budgétaires annuels et centralisés actuellement adoptés sont peu propices à la promotion de l'entrée spatiale de développement, pour les principales raisons suivantes : **(i)** la logistique sectorielle verticale du processus de programmation budgétaire répondant à la démarche suivie pour fixer les priorités sectorielles ; **(ii)** à l'échelle locale, les priorités sectorielles ne coïncident pas toujours sur le même territoire ; **(iii)** au sein du même secteur, la structure de la morasse budgétaire ne favorise pas la démarche de projets intégrés dans la mesure où cette structure est de caractère linéaire.

La nouvelle génération de projets intégrés de développement et de conservation de ressources naturelles, mise en place dans les secteurs agricole et forestier, est conçue et mise en œuvre sur la base des principes retenus dans le cadre du PAN-LCD et de la CCD, entre autres, l'intégration des actions sectorielles au niveau d'un même territoire, la planification ascendante pour élaborer des plans de développement local, la participation de la population à l'identification des besoins et la mise en œuvre de certaines actions par le biais des ONG.

Les projets engagés, depuis 2002 dans ce cadre, concernent différents espaces d'agriculture pluviale, forestier et de montagne ainsi que les aires protégées. Les financements de ces projets sont appuyés par les différents partenaires : le FIDA (PDI, des zones montagneuses d'Al Haouz), la Banque Mondiale (DRI-PMH, DRI-MVB), L'UE-MEDA (Projet de Développement Rural Intégré de Khénifra, Projet d'Aménagement du Bassin Versant de Sidi Driss), L'AFD (projet de Développement Participatif du massif forestier d'Ifrane) et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social (Projet d'Aménagement du Bassin Versant de l'Ourika).

Pour l'ensemble de ces projets, la population se trouve mieux responsabilisée et en mesure d'assurer l'appropriation et la pérennisation des actions.

## **7.3. Programmes d'action mis en œuvre dans les domaines prioritaires du PAN-LCD identifiés par la convention**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD au Maroc, trois programmes/projets sont menés avec le soutien de certains partenaires au développement.

La République Fédérale d'Allemagne apporte son soutien à travers le projet d'appui à la mise en œuvre du PAN-LCD. Ce programme s'est fixé comme objectif principal le renforcement des mécanismes de coordination aux différents niveaux (central, régional et local) en s'appuyant sur un projet pilote de lutte contre la désertification engagé dans la région de Souss-Massa-Draâ au Sud du Maroc. La première phase de ce projet a démarré au début de l'année 2003.

Pour atteindre les objectifs fixés notamment l'amélioration de la fonctionnalité du mécanisme national de coordination, la mise en place de mécanismes régionaux de coordination et l'amélioration de la participation des structures locales de la société civile à la mise en œuvre du PAN-LCD, des actions sont menées depuis 2003 à savoir : **(i)** l'organisation d'un atelier de planification des activités du projet par objectif à Rabat du 6 au 8 mai 2002 auquel différents partenaires ont participé. Un plan d'opération pour l'année 2004 a été établi sur la base des résultats des travaux de cet atelier ; **(ii)** l'organisation de deux réunions du comité de pilotage du PAN en septembre 2003 pour la finalisation dudit plan ; et **(iii)** l'élaboration d'un certain nombre de plans de développement de douar (agglomération de base) au niveau de certaines communes des trois provinces de Taroudant, de Chtouka Ait Baha et de Tiznit concernées.

Le PNUD, pour sa part, apporte un appui à la mise en œuvre du PAN-LCD à travers le "Programme d'Appui à la lutte contre la pauvreté rurale, la désertification et les effets de la sécheresse (PAL-PDS)", notamment dans le cadre du sous-programme SAPAN. Les autres composantes du projet concernent les aménagements des bassins versants, des zones de montagnes et des PMVB, développés selon les principes d'intégration et de participation.

Le SAPAN est mené conjointement avec l'Agence de Développement Social, l'Agence de Développement des Provinces du Nord, le MADRPM et le HCEFLCD. Le SAPAN cherche à apporter une contribution en vue de l'opérationnalisation des principes de la stratégie nationale de lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse. A cet effet, le sous programme fournira des appuis qui porteront essentiellement sur les premières actions faisant partie des quatre catégories d'actions préconisées par le PAN.

Enfin, le suivi-évaluation représente l'une des quatre composantes du PAN. Sur la base des dispositions de la CCD, l'Union Européenne à travers l'OSS appuie le Maroc dans le cadre du projet SMAP/CE. Les produits attendus de ce projet consistent en : **(i)** la mise en place d'un système de suivi-évaluation du PAN ; **(ii)** l'élaboration d'une liste d'indicateurs définie en tenant compte des objectifs de la CCD, des objectifs spécifiques du PAN et adoptant le modèle communément retenu "Pression-Etat-Réponse et Impact", la mise en place et l'opérationnalisation d'un Système de Circulation de l'Information sur la Désertification doté d'une charte informationnelle actualisée. La conception de la liste des indicateurs a été guidée par : **(i)** les objectifs essentiels de la CCD ; **(ii)** le guide de préparation des rapports nationaux aux COP ; **(iii)** les objectifs spécifiques du PAN-LCD et les thématiques préconisées pour sa mise en œuvre ; et **(iv)** les exigences du dispositif "Pression-Etat-Réponse et Impact".

Les concertations entre les différents partenaires à l'occasion de plusieurs rencontres (réunions, ateliers) ont abouti à : **(i)** l'identification d'une première liste de 48 indicateurs pour 8 critères ; **(ii)** la constitution du comité de suivi des activités du projet et de 5 groupes thématiques. Les thématiques retenues sont : la lutte contre la pauvreté, les ressources en eau, la forêt et couvert végétal, les parcours et l'agriculture dans les secteurs pluvial, irrigué et au niveau des oasis. Ainsi, à chaque indicateur retenu a été associée une fiche descriptive et de présentation. La liste des indicateurs retenus est donnée en **annexe 4**. Les efforts se poursuivent pour une décentralisation du dispositif en rapport avec les différents projets intégrés mis en œuvre selon les principes du PAN et de la CCD.

#### **7.4. Efficacité des mesures de renforcement des capacités locales**

Un programme national de la formation par apprentissage des jeunes ruraux à l'horizon 2010 est mis en place. Il consiste à former 300.000 jeunes dont 60% dans le secteur de l'agriculture et 40% dans les secteurs non agricoles en milieu rural.

Dans ce cadre, une convention de partenariat a été conclue entre le MADRPM et le Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité. Elle porte sur la formation de 60.000 jeunes ruraux des fils et filles d'agriculteurs.

La formation professionnelle agricole par apprentissage s'adresse aux jeunes ruraux déscolarisés ou ceux ayant achevés les cours d'alphabétisation fonctionnelle. Elle s'adresse également aux fils et filles d'agriculteurs désirent assurer la relève de leurs parents à la tête de l'exploitation agricole.

La formation a pour objectifs : **(i)** de contribuer à l'amélioration de la performance et de la compétitivité des entreprises et exploitation agricoles rendues nécessaires par les mutations de l'environnement national et international ; et **(ii)** de faire acquérir aux jeunes ruraux un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle agricole ou para-agricole leur permettant d'avoir une qualification favorisant leur insertion dans la vie active.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, des expériences pilotes ont été initiées en 2001 ayant permis la formation de 5480 jeunes ruraux.

Les réalisations au titre de 2004 ont porté sur la formation d'un effectif de 4327 bénéficiaires à fin juillet sur un total de 10000 élèves prévus pour l'année.

Le programme de formation par apprentissage des jeunes ruraux est accompagné d'un effort de mise à niveau des établissements de formation professionnelle agricole en matière d'équipements, d'infrastructures et de logistique, ainsi que du recyclage des formateurs de ces établissements dans ce domaine.

Le RIOD-Maroc, de son côté et grâce à son contact permanent avec les associations locales, permet de transmettre certaines préoccupations des membres de son réseau et joue aussi le relais pour leur transmettre les soucis du niveau national, puisque RIOD est représenté dans les réunions au niveau central y compris celles de l'ONC. Néanmoins, le nombre d'associations membre du réseau, une cinquantaine, reste faible par rapport à l'importance du tissu associatif marocain intervenant dans le milieu rural.

Plusieurs ateliers ont eu lieu au niveau régional et national pour harmoniser et intégrer les acquis particulièrement ceux qui ont trait aux instruments de planification ascendante, aux plans et programmes déjà élaborés ou en cours d'élaboration au niveau national et ceux traitant de la formation et de la recherche en matière de développement durable.

Pour une bonne communication entre les niveaux national et local, les associations, lors de l'atelier organisé à Agadir le 18 juin 2004, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de lutte contre la désertification, sur l'implication de la société civile dans la mise en œuvre du PAN, ont recommandé :

- la constitution de relais locaux (points focaux locaux) qui serviront de médiation entre le niveau sub-national, local et le niveau national (ONC) ;
- que les associations élaborent leurs plaidoyers en vue de renforcer le lobbying en matière de lutte contre la désertification ;
- le renforcement du rôle de la Jmaâ en tant que structure locale ancrée dans le territoire pour une meilleure efficacité en matière de lutte contre la désertification ;
- de stimuler les collectivités décentralisées en structures électives en vue d'une meilleure intégration des programmes de lutte contre la désertification au niveau local ;
- d'adopter une approche participative institutionnalisée, impliquant tous les partenaires intéressés aux questions d'environnement (services étatiques, représentants des populations, sociétés civiles et bailleurs de fonds) ;
- de limiter l'intermédiation entre les niveaux (développer des canaux directs de communication).

## **VIII. Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la convention, aides financières et coopération technique**

### **8.1. Mécanismes financier adoptés**

Les ressources financières mobilisées pour la conservation, la gestion et le développement des ressources naturelles demeurent d'origine principalement publique selon deux mécanismes majeurs représentés par les dotations consenties par le budget général et par les ouvertures de crédits sur les comptes spéciaux du trésor (Fond de Développement Agricole, Fond National Forestier, Fond de Sauvegarde du cheptel...).

En matière de renforcement des mécanismes de financement, la création du Fonds de Développement Rural constitue un acquis au service de la politique de développement rural intégré. Il reste à institutionnaliser les modalités d'allocation au FDR des ressources financières nécessaires. Les chantiers en cours en matière de réformes budgétaires ( globalisation, partenariat et contractualisation) sont de nature à assurer la flexibilité et la souplesse nécessaire à la mise en œuvre du PAN.

En matière de partenariat, le Département de l'Environnement a apporté, en 2002 et 2003, son appui financier à 17 ONG des différentes régions du Maroc pour la réalisation de projets environnementaux ayant rapport avec la LCD ; Cet apport a constitué 37% des coûts totaux de ces projets mis en oeuvre.

En dehors des spéculations agricoles, le secteur privé investit très peu dans l'aménagement et la gestion des ressources naturelles. Seules des initiatives rares et localisées en matière de reboisement ont été financées récemment dans le cadre du Fonds Forestier National.

### **8.2. Financement du PAN**

Dans le cadre de la coopération bilatérale, la RFA apporte un appui institutionnel et financier à la mise en œuvre du PAN-LCD à travers le renforcement de mécanismes de coordination à différents niveaux, s'appuyant sur un projet pilote de lutte contre la désertification dans la région de Souss-Massa-Draâ au Sud Marocain.

La durée du projet est de 6 ans (2003-2008) avec un coût total de 22.726.000 € ; la contribution de la RFA s'élève à 6.226.000 € pour la première phase de trois ans. Le projet vise l'amélioration de la fonctionnalité du mécanisme national de coordination, l'identification et le développement des mécanismes de financement qui permettent une mise en œuvre durable du PAN-LCD, la mise en place de mécanismes régionaux de coordination en fonction de besoins concrets et appui à leur fonctionnement et l'amélioration de la participation des structures locales de la société civile à la mise en oeuvre du programme d'action national.

Le PNUD apporte également son appui à la lutte contre la désertification dans le cadre du Programme d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté Rurale, la Désertification et les Effets de la Sécheresse (PAL-PDS), dont l'objectif principal est l'opérationnalisation des principes de la Stratégie 2020 de Développement Rural. Ce projet comprend les appuis relatifs au PAN (SAPAN-LCD), au Programme National d'Aménagement des Bassins Versants, aux Projets de Mise en Valeur en Bour, au Projet de Développement Rural Intégré dans les zones montagneuses de la Province du Haouz et au programme d'aide à la société civile (SA-Société Civile). Le coût total du programme est de 3.310.000 dollars dont 2.625.000 \$ à la charge de la partie nationale, supportée par l'ADS, l'ADPN, le MADRPM et le HCEFLCD.

Par ailleurs, l'Etat déploie des efforts importants, quoique à caractère sectoriel, en matière de lutte contre la désertification. En effet et à titre d'exemple, les départements de l'Agriculture et des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification ont mobilisés, au titre des années 2003 et 2004, des enveloppes évaluées à 476 millions de DH sur le budget d'investissement, destinées essentiellement à la réalisation des projets à caractère intégré et participatif et 953 millions de DH sur les comptes spéciaux du trésor (Fonds National Forestier et Fonds de Sauvegarde du Cheptel). Enfin, la fondation Hassan II a mobilisé 100 millions de DH pour la réalisation des actions intégrées de développement et de protection du bassin versant de l'Ourika.

Malgré ces efforts, les moyens mis en œuvre restent en dessous des besoins exprimés pour inverser le processus de désertification.

### 8.3. Coopération technique mise en place

Des initiatives sont menées avec des partenaires en matière de coopération technique pour la mise en œuvre du PAN-LCD. Dans ce cadre, les Etats membres de UE représentés au Maroc et la Délégation de la Commission ont élaboré, en juillet 2003, un document stratégique relatif à leurs interventions futures dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles au Maroc. Il y est indiqué que les interventions au titre de la gestion des ressources naturelles en milieu rural, la stratégie 2020, ainsi que le PAN-LCD seront considérées comme points de repères. Concrètement, les initiatives en cours portent sur le développement des technologies d'observation, de surveillance et de suivi des actions de lutte contre la désertification.

Les projets ci-après illustrent ces formes de coopération.

Le **Projet de Mise en Place d'un Système de Circulation de l'Information sur la Désertification (SCID)**, est initié en 1998 dans le cadre de la coopération avec l'OSS. Il a connu une évolution notable en 2003 et 2004, grâce à l'appui apporté par le projet SMAP-CE. Ce dernier a permis, notamment la rénovation du dispositif en le faisant évoluer vers une version dynamique facilement accessible aux partenaires organisés en réseau et en le dotant d'une charte informationnelle. L'opérationnalisation du SCID est complétée par la mise en ligne d'un site web avec l'adresse suivante : <http://scid.madrpm.gov.ma:8080/sisei>

Le **Projet DIS-MED**, "Echange d'informations et zonage cartographique thématique et de sensibilité à la désertification et à la sécheresse", a pour objectif essentiel l'élaboration, sur des bases communes et unifiées, de carte sur la sensibilité à la désertification et à la sécheresse, devant servir et regrouper les deux rives de la Méditerranée et la mise en place d'un système d'information et d'une base de méta-données. L'un des principaux résultats de DIS-MED est la réalisation, en 2003, de cartes élémentaires et d'une carte de synthèse de sensibilité à la désertification, selon une légende commune. La carte concernant la rive Sud de la méditerranée (Afrique du Nord) est réalisée avec l'appui technique de l'OSS.

Le **Projet FORMA** devrait permettre d'intégrer les techniques de télédétection et de SIG parmi les outils de planification, de gestion et d'aménagement du secteur forestier national. Les résultats auxquels a abouti le projet, en 2004, concernent les aspects suivants : **(i)** élaboration de méthodologies pour la mise à jour des cartes forestières de l'IFN et le suivi localisé du changement du couvert forestier (coupes, défrichements, reboisement état sanitaire...) sur 4 zones pilotes à partir de l'exploitation de données de haute résolution spatiale telles que LANDSAT, SPOT et IKONOS ; **(ii)** mise en place d'un système de surveillance des forêts et plus particulièrement les incendies de forêts à l'échelle nationale à partir de l'exploitation des données satellites NOAA caractérisées par leur haute résolution temporelle (2 fois par jours) ; **(iii)** développement d'une application sous ARC-GIS intégrant l'ensemble des données numériques élaborées dans le cadre du projet en vue d'assurer une gestion continue et dynamique de la forêt ; et **(iv)** formation des cadres du HCEFLCD impliqués dans le projet en vue d'assurer la continuité de l'étude dans les zones non touchées par le projet.

En dehors du processus du PAN, d'autres projets en rapport avec la lutte contre la désertification sont menés avec l'appui de la coopération technique.

Le **Projet d'Aménagement et de Développement concerté des massifs forestiers d'Ifrane**, démarré en 2002, a pour objectif la mise en valeur du potentiel économique des massifs forestiers au bénéfice des usagers et de la collectivité. Il s'articule autour de 5 composantes : **(i)** la gestion durable des massifs forestiers ciblés ; **(ii)** la gestion concertée des espaces pastoraux ; **(iii)** l'amélioration du rendement énergétique des systèmes de chauffage ; et **(iv)** le développement de l'agriculture en bour, la gestion et la valorisation de la biodiversité. Le coût du projet est de 214 millions de DH dont 44% financés par l'AFD et 11% par le FFEM. Le renforcement des capacités et l'équipement des services est assuré. Les actions prévues sont lancées (reboisement, amélioration pastorale, régénération, équipement des forêts, ...).

**Le Projet de développement rural participatif dans le Moyen Atlas Central**, lancé en 2002, a pour objectif spécifique l'amélioration des conditions de vie des populations rurales de douze communes rurales de la province de Khénifra à travers : **(i)** l'augmentation de leurs revenus et **(ii)** la mise en œuvre d'une gestion rationnelle, participative et intégrée des ressources naturelles. Le coût du projet est de 210,20 millions de DH dont 15 millions € constituent l'apport de la CE.

**Le Projet d'Aménagement Anti-Erosif du Bassin Versant de Sidi Driss**, démarré en 2002, vise la gestion rationnelle des ressources naturelles, le développement rural avec la participation de la population, la protection des infrastructures hydro-agricoles en aval du barrage Sidi Driss et l'amélioration des conditions de vie de la population. Ce projet qui s'étend sur 126.000 ha, concerne douze communes rurales du cercle de Demnate, province d'Azilal. Le coût du projet est de 21,315 millions de DH dont 12,531 millions de DH comme contribution de l'EU. Les travaux d'aménagement anti-érosifs ont dépassé 10000 m<sup>3</sup> de seuils et 700 ha de plantations. Les travaux ont concernés également des actions d'accompagnement (aménagement de points d'eau, électrification, ouverture de pistes, ...).

**Le Projet d'Aménagement et de Développement du Bassin Versant de l'Ourika**, démarré en 2001, a pour objectifs : **(i)** la protection des populations locales et les estivants de la vallée de l'Ourika contre les risques des crues violentes ; **(ii)** la sécurisation et la promotion des investissements hydro-agricoles ; **(iii)** la création des conditions favorables aux investissements notamment touristiques et rétractifs ; et **(iv)** l'initiation de la dynamique de l'éco-développement dans cette zone. La première tranche de ce projet, d'un coût de 100 millions de DH financée par le Fonds Hassan II, touche à sa fin,. Les travaux réalisés ont permis de régulariser le régime des eaux des cours d'eau, l'amélioration des parcours, l'initiation des actions d'auto-développement permettant l'amélioration des revenus des populations.

**Le Projet GEF de Gestion des Aires Protégées** qui s'étend sur une durée de 6 ans à partir de 2002, se fixe comme objectifs : **(i)** la mise en œuvre des plans de gestion et d'aménagement des parcs nationaux ; **(ii)** l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion de 10 SIBE prioritaires ; et **(iii)** la sensibilisation sur la conservation de la nature. Le coût du projet qui est de 157 millions de DH est financé principalement par le FEM. Les travaux sont en cours pour valoriser les potentialités des parcs nationaux et doter les SIBE de plans d'aménagement et de gestion.

**Le Projet de Développement Rural Intégré de mise en valeur en bour**, a démarré en 2003, avec l'établissement des études concernant les PIC. Ce programme a pour objectifs : **(i)** l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations des régions les plus défavorisées et identifiées comme prioritaires par le PDES 2004-2004 ; **(ii)** la valorisation du potentiel des systèmes de production des zones bour, en cherchant, en particulier, à atténuer leur vulnérabilité aux effets de la sécheresse ; et **(iii)** la mise en place de mécanismes nouveaux de programmation, de financement et d'exécution en vue de mieux asseoir le développement sur la base d'un partenariat des administrations décentralisées avec les organisations locales. Le coût total du projet s'élève à 370 millions de DH financé par la BM.

**Le Projet de Développement Rural Intégré centré sur la PMH**, qui s'étale sur 13 ans, a pour objectif principal l'amélioration des revenus et des conditions de vie des communautés rurales organisées autour des activités de PMH. Le coût de l'ensemble du programme s'élève à 2.270 millions de DH, financé par la BM. La première phase de ce programme qui s'étale sur la période 2001-2006 se traduira par la réalisation de 9.450 ha de périmètres de PMH dans les provinces d'Azilal, Khénifra et Al-Haouz et la réalisation des infrastructures sociaux économiques qui leur sont associées. Le coût de cette première tranche s'élève à 458 millions de DH dont 228 millions de DH pour la réalisation de PMH et 145 millions de DH pour les infrastructures de base.

**Le Projet de Développement Rural Intégré centré sur le semis direct**, concerne trois périmètres de mise en valeur en bour, financé par l'AFD et le FFEM. Les trois zones identifiées sont le Saïs (région de Meknès), le Zaïr (région de de Khémisset) et la Chaouïa (région de Settat). Les objectifs du projet concernent principalement : **(i)** le renforcement de la compétitivité de l'agriculture marocaine et principalement de la céréaliculture en vue de la libération prévue dans le cadre de l'accord d'association entre le Maroc et l'Union Européenne ; **(ii)** la gestion rationnelle des ressources naturelles ; et **(iii)** la lutte contre la pauvreté. Le projet est actuellement en phase de démarrage.

## **IX. Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer et évaluer les progrès accomplis**

### **9.1. Mécanismes opérationnels de surveillance et d'évaluation**

Le PAN-LCD du Maroc est doté d'un dispositif de surveillance et de suivi-évaluation, conçu et mis en place dans le cadre d'un projet de coopération avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel sur financement de l'Union Européenne. Le projet s'intitule "Projet SMAP/CE de mise en place de systèmes de suivi-évaluation des programmes d'action de lutte contre la désertification dans les pays maghrébins de la Méditerranée" ; il concerne, dans un premier temps, la Tunisie, le Maroc et le Secrétariat Général de l'UMA.

Les objectifs de la CCD pris en considération comme cadre général d'orientation du dispositif de suivi-évaluation mis en place, concernent : l'amélioration de la connaissance du phénomène de la désertification et le suivi-évaluation des effets de la sécheresse, la gestion des ressources naturelles et l'amélioration de l'organisation institutionnelle. Les résultats obtenus sont fondés sur une analyse et une prise en considération des dispositions de la CCD, d'une part, et des objectifs et résultats attendus du PAN mettant en relief les réalités géographiques et socio-économiques du pays, d'autre part.

Pour le volet suivi du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la convention et du PAN, les indicateurs retenus découlent du guide de préparation des rapports nationaux aux conférences des Parties et concernent en particulier les objectifs : "Amélioration de l'organisation institutionnelle" et « Amélioration de la connaissance du phénomène de la désertification ».

Le dispositif global intègre, à la fois, les niveaux national, régional et local et identifie les institutions, les acteurs, les problématiques et les types d'indicateurs pour chacun de ces trois niveaux. Toutes les conditions sont réunies pour la mise en place du dispositif au niveau national. La déconcentration du système aux niveaux sub-national et local se fait progressivement au rythme de la mise en place des documents de planification/programmation, de l'organisation et des équipes d'interventions.

L'un des composants essentiels du dispositif de suivi-évaluation du PAN est constitué par le système de circulation de l'information sur la désertification (SCID) mis en place et redynamisé en 2004. A cet effet, les règles d'alimentation régulière du SCID mettra en réseau tous les partenaires concernés aussi bien les producteurs que les utilisateurs des données et indicateurs. Le fonctionnement du SCID se fera selon une charte informationnelle qui régulera les relations entre les partenaires.

### **9.2. Activités scientifiques et techniques de LCD**

Dans le domaine de la coopération technique, une série d'activités ayant rapport avec la lutte contre la désertification sont menées avant et après l'adoption du PAN. Ces activités sont liées à des programmes ou projets dont notamment : programme ROSELT, programme Life-Pays Tiers, projet SMAP/CE de suivi-évaluation du PAN et d'autres initiatives conduites par les instituts et les établissements d'enseignement et de recherche.

#### **9.2.1. Programmes ayant trait à la LCD**

**Programme ROSELT :** ce programme s'appuie sur un ensemble de sites d'observation et vise la mise à la disposition des utilisateurs-décideurs, gestionnaires et chercheurs d'un modèle de système d'information pour le suivi des écosystèmes naturels et cultivés des zones arides. Parmi les trois sites labellisés au Maroc, seul le site de Oued Mird situé au Sud-Est du Maroc a fonctionné. Les travaux de quatre années d'observation et de suivi ont été synthétisés en 2002 dans le rapport scientifique de l'observatoire ROSELT/OSS-Oued Mird. Les principaux résultats concernent la connaissance de la structure, du fonctionnement et de l'évolution régulière des ressources naturelles sous l'impact de processus endogènes et de facteurs externes tels que le climat et les usages.

**Programme Life-Pays Tiers :** le projet est engagé dans le cadre du financement l'Union Européenne pour le suivi des ressources naturelles à travers le Maroc en rapport avec la lutte contre la désertification. La première phase du projet concerne le traitement des données basse résolution

couvrant la période 1998-2003 et la production des indicateurs macro-géographiques proposés lors du premier atelier régional, à savoir : l'indice de végétation (NDVI), la température de surfaces et l'albédo en synthèses décennales. En plus de ces trois indicateurs, le CRTS a produit, dans le cadre de ce même programme, deux indicateurs mettant en évidence les changements de la végétation au cours de la période étudiée. Ces indicateurs sont le module et la pente qui résultent de la combinaison du NDVI et de la température de surface. Ainsi, les cartes de changements dans l'occupation des sols à l'échelle nationale ont été produites.

La deuxième phase du projet relative à l'élaboration des indicateurs méso-géographiques est en cours. Le site choisi en commun accord avec le comité national de lutte contre la désertification se trouve dans la région Souss-Massa. Un deuxième site a été proposé ; il s'agit du site d'Issougui qui fait actuellement l'objet du projet ROSELT au Maroc. Le choix de ce site permettra de créer une synergie entre les projets Life-pays tiers et ROSELT. Les données nécessaires (images satellites, cartes, ...) couvrant ce site ont été acquises à des dates différentes entre 1996 et 2002 afin de caractériser les changements ayant eu lieu durant la période étudiée. Les indicateurs méso-géographiques proposés sont : évolution de la surface forestière, évolution de l'arganeraie, évolution du bâti et évolution des terres de cultures irriguées.

**Projet SMAP/CE.** En plus de sa mission de doter le PAN d'un dispositif de suivi-évaluation, le projet a introduit et soutenu une dynamique d'échange et de formation/information à plusieurs niveaux, en particulier, celui : **(i)** des connaissances informatiques de base indispensables pour la tenue de portails d'échange de l'information ; **(ii)** des technologies en matière de conception et de configuration de plates-formes d'échange de l'information sur la désertification ; **(iii)** de l'identification, de l'analyse et de la synthèse des indicateurs de suivi du PAN ; **(iv)** de la conception et de l'élaboration des tableaux de bord ; et **(v)** de l'initiation des partenaires au travail en réseau en tant que membres du SCID.

Le **Réseau WOCAT, Panorama Mondial des approches et des technologies de conservation**, a pour principale mission de fournir des outils permettant aux spécialistes de la CES de partager leurs connaissances en matière de gestion de l'eau et des sols. Une consultation nationale (2002) a été l'occasion de poursuivre et de valoriser l'effort déjà entamé depuis 1996, avec un projet de coopération avec la FAO. Deux ateliers internationaux de formation avancée au profit des spécialistes en conservation des eaux et des sols, a été organisé en 2003 et en 2004 pour promouvoir la coordination régionale en matière de suivi des actions de conservations des eaux et des sols. Il est prévu d'organiser un atelier de sensibilisation à l'approche WOCAT au niveau national en Février 2005 dans le cadre des activités du programme PAL-PDS.

### **9.2.2. Institutions d'enseignement et de recherche impliquées dans les domaines de LCD**

Le Département de la Recherche Scientifique prévoit de mettre en place un réseau inter-universitaire dans le cadre de la promotion d'un partenariat entre l'université, les entreprises, les collectivités locales et la société civile. Ce réseau a pour but de mener des travaux de recherche scientifique et technique en vue d'apporter des réponses et de contribuer à résoudre les problèmes liés à l'environnement au niveau national.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement et de recherche, les universités et les centres de recherche développent, de façon non coordonnée, des activités scientifiques dans le cadre de leurs programmes en rapport avec la gestion des ressources naturelles et la LCD (Master de gestion des ressources naturelles et dynamique d'environnement de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat ; filière ressource naturelles et lutte contre la désertification de l'Ecole Nationale Forestières d'Ingénieurs de Salé ; ...).

L'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II et l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs, en collaboration avec l'administration et les organisations professionnelles, s'activent à la réalisation d'études et de développement de technologies et de matériel végétal adapté en rapport avec la lutte contre la désertification. D'autres institutions participent également à l'amélioration des connaissances des écosystèmes, notamment les Universités, le CRTS, le Centre de Développement des Energies Renouvelables, etc.

En avril 2003, l'INRA s'est doté d'un Centre Régional de la Recherche Agronomique à Errachidia (CRRA-E) axé sur les écosystèmes oasien et présaharien. Ce centre a pour mission de produire l'information scientifique et de développer les technologies adaptées au contexte oasien et présaharien. La gestion durable des ressources naturelles, l'atténuation des effets de la sécheresse, l'amélioration de la productivité des parcours et des troupeaux sont les principaux objectifs du centre.

Le Centre National de recherche forestière mène des études et recherches scientifiques, techniques et économiques pour l'adaptation et la valorisation de technologies utiles pour maintenir les fonctions de production, de protection et bio-patrimoniales des écosystèmes forestiers et contribuer à la conservation de la diversité biologique.

Dans le cadre d'une convention avec l'Université Ibnou Zohr d'Agadir, le projet pilote du Souss-Massa-Draâ a constitué une base de données et mis en place un SIG pour accompagner le travail de planification participative pour les plans de développement de douars et les plans de développement communal.

A l'issue d'un atelier de formation/information sur la CCD et le système de suivi-évaluation, les représentants des différents acteurs ont convenu de l'idée de mettre, au niveau de la région du Souss-Massa-Draâ, un système de suivi évaluation participatif des impacts du PAN et initié la réflexion pour la mise en place d'un observatoire au niveau du département de géographie de l'Université Ibnou Zohr.

Néanmoins, le renforcement de l'intégration de la communauté scientifique et technique dans le processus relatif au PAN nécessite une analyse diagnostic de la situation actuelle de la recherche et une identification des besoins et des actions en matière de recherche scientifique et technique ciblée sur la LCD.

### **9.3. Mise en œuvre des recommandations du comité de la science et de la technologie**

Les recommandations du comité de la science et de la technologie, concernent une série de dispositions importantes notamment celles relatives aux repères et indicateurs, aux connaissances traditionnelles, aux systèmes d'alerte précoce, à l'utilisation de la liste des experts, etc. Dans cette série de dispositions, des avancées substantielles ont été accomplies, en particulier, au niveau de l'établissement d'une liste d'indicateurs et de la mise en place d'un réseau d'échange de l'information sur la désertification et les impacts du PAN au Maroc.

#### **9.3.1. Critères et indicateurs**

Une première liste de critères et indicateurs a été établie en juillet 2003, puis soumise à l'examen des institutions partenaires. Elle a, par conséquent, fait l'objet de modifications et d'améliorations, notamment, lors des réunions successives des 10 juin, 13 novembre et 10 décembre 2003 et lors de l'atelier de restitution des 8 et 9 janvier 2004.

La liste proposée, qui comprend 8 critères et 48 indicateurs, a été établie à l'issue de l'atelier de restitution des 14 et 15 janvier 2004, ayant regroupé une vingtaine de partenaires représentant les différentes institutions impliquées dans le suivi du projet, relevant notamment des départements de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Eau, des Eaux et Forêts et du Plan.

#### **9.3.2. Systèmes d'alerte précoce**

Il existe, actuellement, une grande prise de conscience de l'importance des systèmes d'alerte précoce pour la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse, notamment la prévision d'événements climatiques et calamités naturelles, surveillance des crues, etc. Cette prise de conscience s'est traduite par la mise en place d'un Observatoire National de la Sécheresse et la création d'un réseau de partenaires, couvrant différentes thématiques, divers secteurs d'activités utilisateurs et producteurs des données d'alerte précoce.

L'opérationnalisation de l'ONS, mis en place au niveau de l'IAV Hassan II, se poursuit et un début de mobilisation des partenaires autour de ce projet commence à se manifester. D'autres initiatives de suivi, alerte et anticipation des événements, plus sectorielles, liées à la gestion des ressources naturelles et à la production végétale sont menées parallèlement par différentes institutions concernées (Météorologie Nationale, Département de l'Eau, de l'Agriculture, INRA, ...).

### **9.3.3. Liste des experts**

Un début de référence et de recours à la liste des experts de lutte contre la désertification est constaté depuis 2003, en particulier cette liste est portée à la connaissance d'organisations employant des experts pour qu'elles puissent s'y référer. Une première liste a été adressée à l'ICARDA en tant qu'institution qui coordonne le programme WANA. Cette liste sera posté sur le site web du PAN.

**Troisième Rapport National sur la mise en œuvre  
de la Convention des Nations Unies sur  
la lutte contre la désertification**

**Annexes**

-----

## Annexe1.

### Descriptif de pays aux fins de la convention (Royaume du Maroc)

Le présent descriptif de pays aux fins de la Convention a été communiqué par :

Nom de l'institution/du ministère/du bureau responsable : Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

Date : 29 novembre 2004

Adresse postale : B.P. 605 Rabat-Chelleh

Téléphone : + 212 37 76 35 65

Website : [www.pan.ma](http://www.pan.ma)

[www.eauxetforets.gov.ma](http://www.eauxetforets.gov.ma)

Télécopie : +212 37 76 84 96

<http://scid.madrpm.gov.ma:8080/sisei>

<http://www.madrpm.gov.ma>

### Indicateurs biophysiques de la désertification et de la sécheresse

#### 1. Climat

1.1 Indice d'aridité <sup>(1)</sup>	0,299 (Moyenne pour 13 stations*)
1.2 Précipitations normales	395,14 mm (Moyenne pour 13 stations*)
1.3 Écart-type des précipitations	128,8 (pour 13 stations)

\*Stations de référence : Agadir, Casablanca, Ifrane, Kasba-Tadla, Marrakech, Meknès, Oujda, Ouarzazate, Rabat, Sidi Ifni, Tanger, Tan Tan et Tarfaya

#### 2. Végétation et utilisation des terres

2.1 Indice différentiel de végétation normalisé	0,05 - 0,75
2.2 Couvert végétal (en pourcentage de la superficie totale)	12%
2.3 Utilisation des terres (en pourcentage de la superficie totale)	

Utilisation des terres	1990-1999	2000-2003
Terres cultivables	12%	12%
Irriguées	1,2%	1,4%
Non irriguées	10,8 %	10,6 %
Forêts et terres boisées	8%	-
Pâturages	30%	-
Autres terres	50%	-

Source : MADR, Situation de l'agriculture marocaine, 2002-RGA, 1998

2.4 Albédo de la surface <sup>(2)</sup>	10 - 40 %
-----------------------------------------	-----------

#### 3. Ressources en eau

3.1 Disponibilités en eau douce (millions de m <sup>3</sup> )	20 000
- eaux de surface	16 000
- eaux souterraines	4 000
3.2 Ressources en eau douce par habitant (m <sup>3</sup> )	960
3.3 Consommation d'eau à usage agricole (millions de m <sup>3</sup> )	8 820
3.4 Consommation d'eau à usage industriel (millions de m <sup>3</sup> )	200

1 L'indice d'aridité est le rapport P/ETP; P = précipitations, ETP = évapotranspiration potentielle.  
cartes jointes (carte 1 : moyenne des précipitations, carte 3 : température de surface, carte 4 : Indice de Végétation)  
2 carte de l'albédo de la surface ci-jointe (carte 2).

## 4. Énergie

### Consommation

4.1 Consommation d'énergie par habitant (kg d'équivalent-pétrole)	370 kg.ep
4.2 Consommation d'énergie à usage agricole par hectare (millions de BTU)	-

### Production

4.3 Sources d'énergie renouvelables, à l'exclusion des énergies renouvelables combustibles et des déchets (en pourcentage de la production totale)	
- Grande Hydro-Electricité	26,8 % (1266 MW)
- Energie Eolienne	1,12 % (50 MW)

### Énergies renouvelables – Consommation par secteur

4.4 Industrie (en pourcentage de la consommation totale d'énergie renouvelable)	-
4.5 Secteur du logement (en pourcentage de la consommation totale d'énergie renouvelable)	-
4.6 Agriculture (en pourcentage de la consommation totale d'énergie renouvelable)	-

## 5. Types de dégradation des terres

Type de dégradation	1990-1999		2000-2003	
	Millions d'hectares	% de la superficie totale	Millions d'hectares	% de la superficie totale
Erosion hydrique	-	-	-	-
Erosion éolienne	-	-	-	-
Salinisation	-	-	0,35*	0,5
Déforestation	0.031**	0,04	-	-
Dégradation des parcours	-	-	-	-

\*Workshop proceeding, Adana, Turquie (Medcoastland Project, 2003) (pour les terres agricoles).

\*\* PFN, 1999.

## 6. Remise en état

Terres en voie de régénération	1990-1999	2000-2003
Restauration des terres arables dégradées (km <sup>2</sup> )*	1 553	86
Restauration des parcours dégradés (km <sup>2</sup> )	312	69
Restauration des forêts dégradées (km <sup>2</sup> )	2 459	998

\* lutte contre l'érosion hydrique et stabilisation des dunes

## Indicateurs socio-économiques de la désertification et de la sécheresse

### 7. Population et économie (2002)

7.1 Population totale	29 631 000
Population urbaine (en pourcentage du total)	55,9%
Population rurale (en pourcentage du total)	44,1%
7.2 Croissance de la population (pourcentage annuel)	1,6 %
7.3 Espérance de vie (années)	69 ans
7.4 Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	36,6
7.5 PIB (en dollars des États-Unis courants)	39 778 190 000
7.6 RNB par habitant (en dollars des États-Unis courants)	1 470
7.7 Proportion des pauvres (en pourcentage de la population)	12% en milieu urbain 27,2% en milieu rural
7.8 Production végétale (tonnes métriques) 2003 :	
- cultures annuelles	12 621 700
- agrumes	1 315 000
7.9 Production animale (tonnes métriques) 2003	
- viandes	567 500
- miel	2 500

- poissons

1 112 000

## 8. Développement humain

8.1 Taux de scolarisation (enseignement fondamental)  
(en % de groupe d'âge)

moins de 15 ans 63,3%  
plus de 15 ans 0,56%

8.2 Nombre de femmes rurales (effectif total)

-

8.3 Chômage (pourcentage du total)

- milieu rural

3,9 %

- milieu urbain

18,3%

8.4 Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)

- milieu rural

6,2 %

- milieu urbain

34,2%

8.5 Proportion d'analphabètes (en pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus)

47%

8.6 Hommes analphabètes (en pourcentage des hommes âgés de 15 ans et plus)

49,9%

en milieu rural

8.7 Femmes analphabètes (en pourcentage des femmes âgées de 15 ans et plus)

83%

en milieu rural

## 9. Science et technologie

9.1 Nombre d'institutions scientifiques travaillant  
sur la désertification (nombre total)  
(Instituts d'Enseignement et de Recherche,  
Centres de Recherche, Universités.)

14

## 10. Sources des données:

§1. Météorologie Nationale

§2. (2.1 et 2.4) Centre Royal de Télédétection Spatiale

§2. (2.2 et 2.3) Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes  
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification

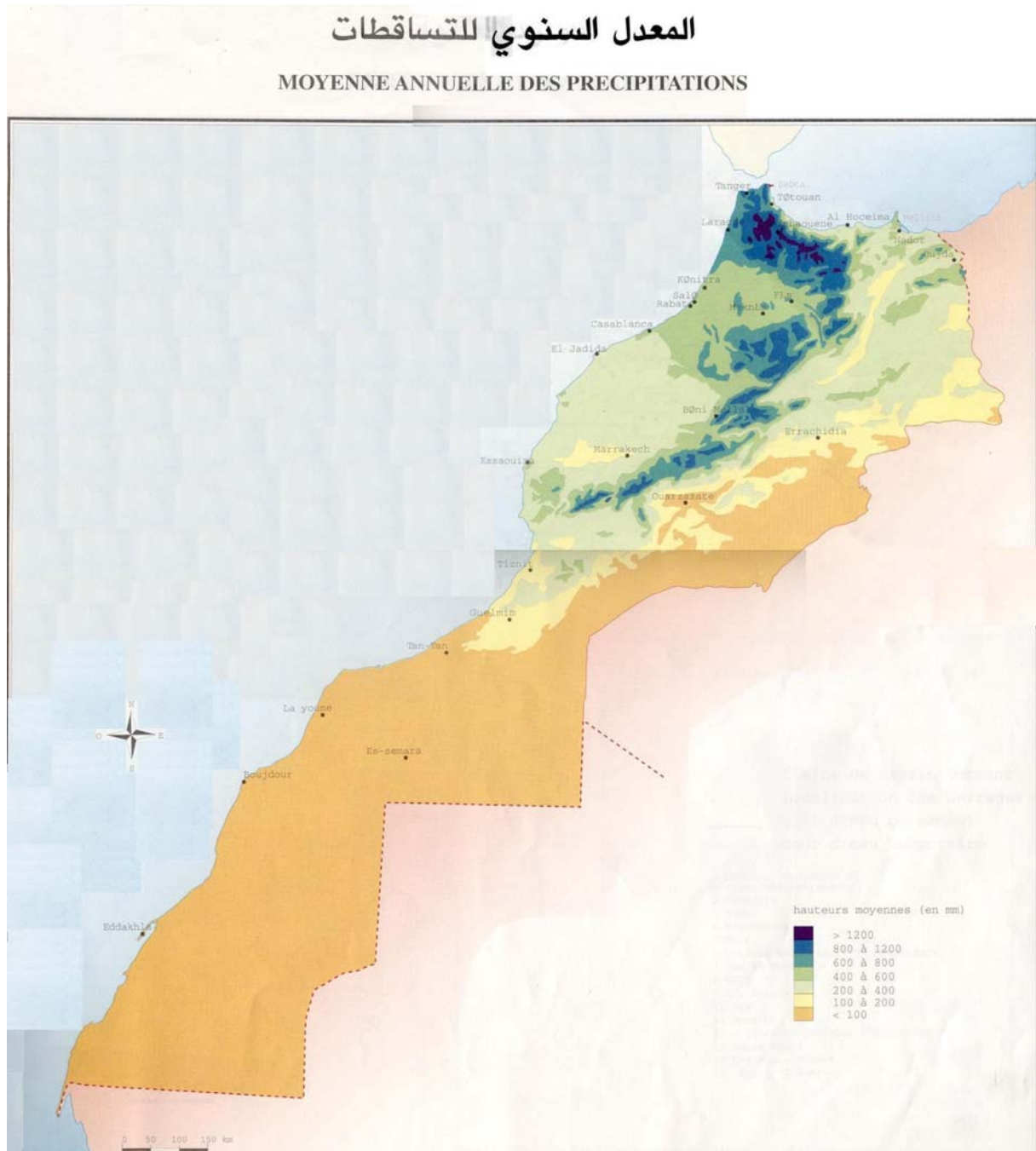
§3. Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau

§4. Ministère de l'Energie et des Mines

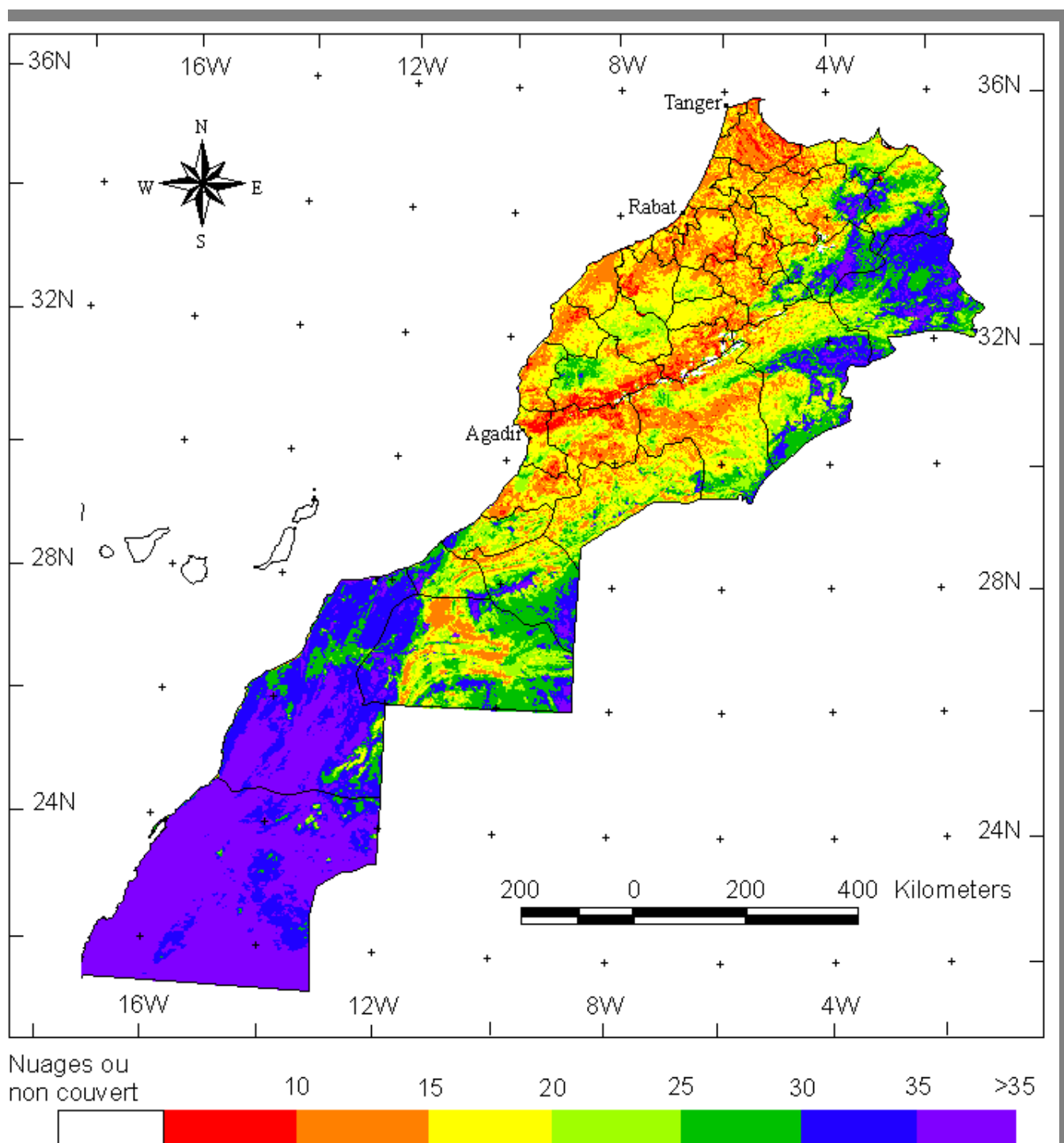
§5. et §6. Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes  
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification

§7. et §8. Annuaire Statistique du Maroc, 2003

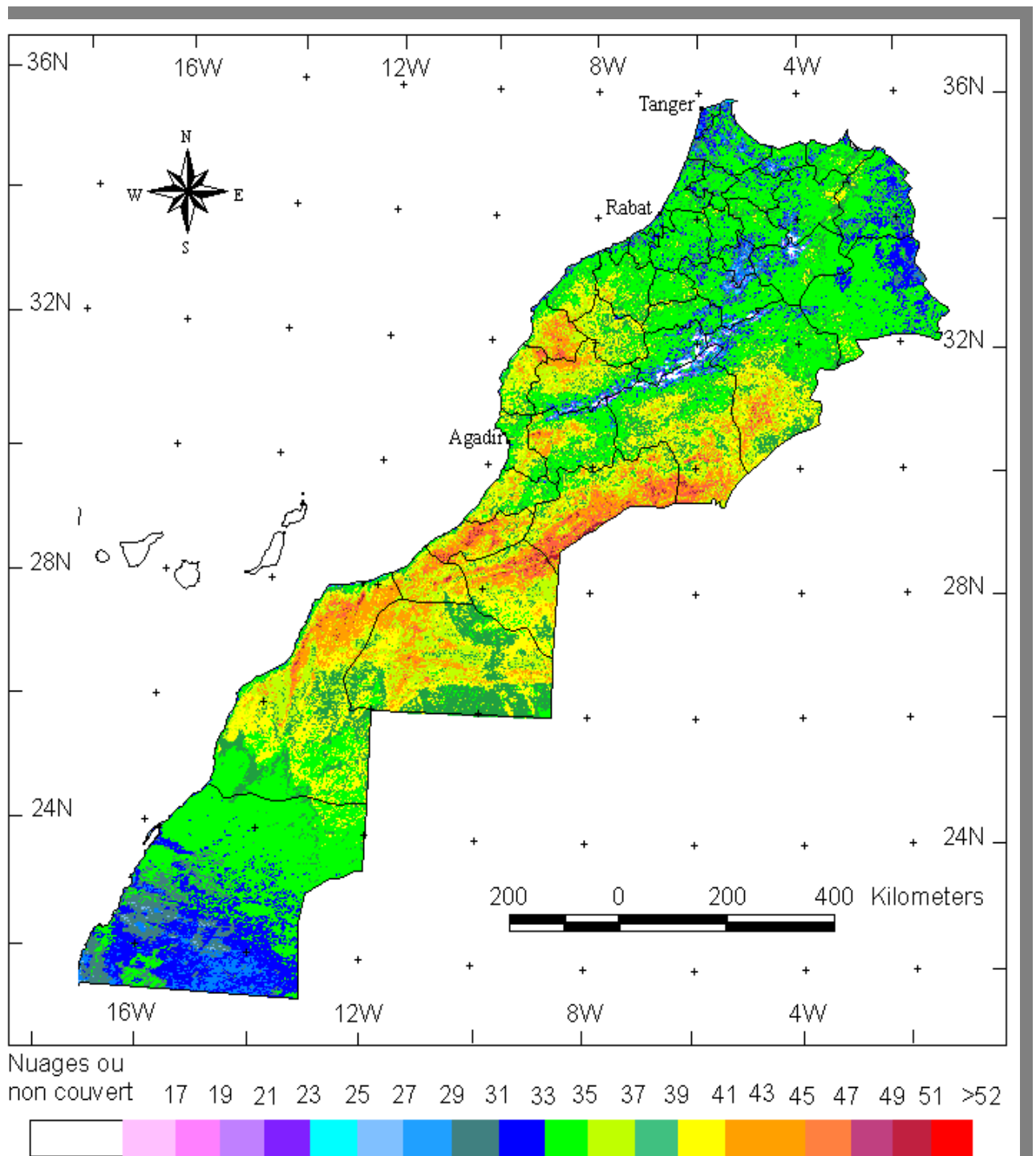
Carte 1 : Moyenne Annuelle des Précipitations



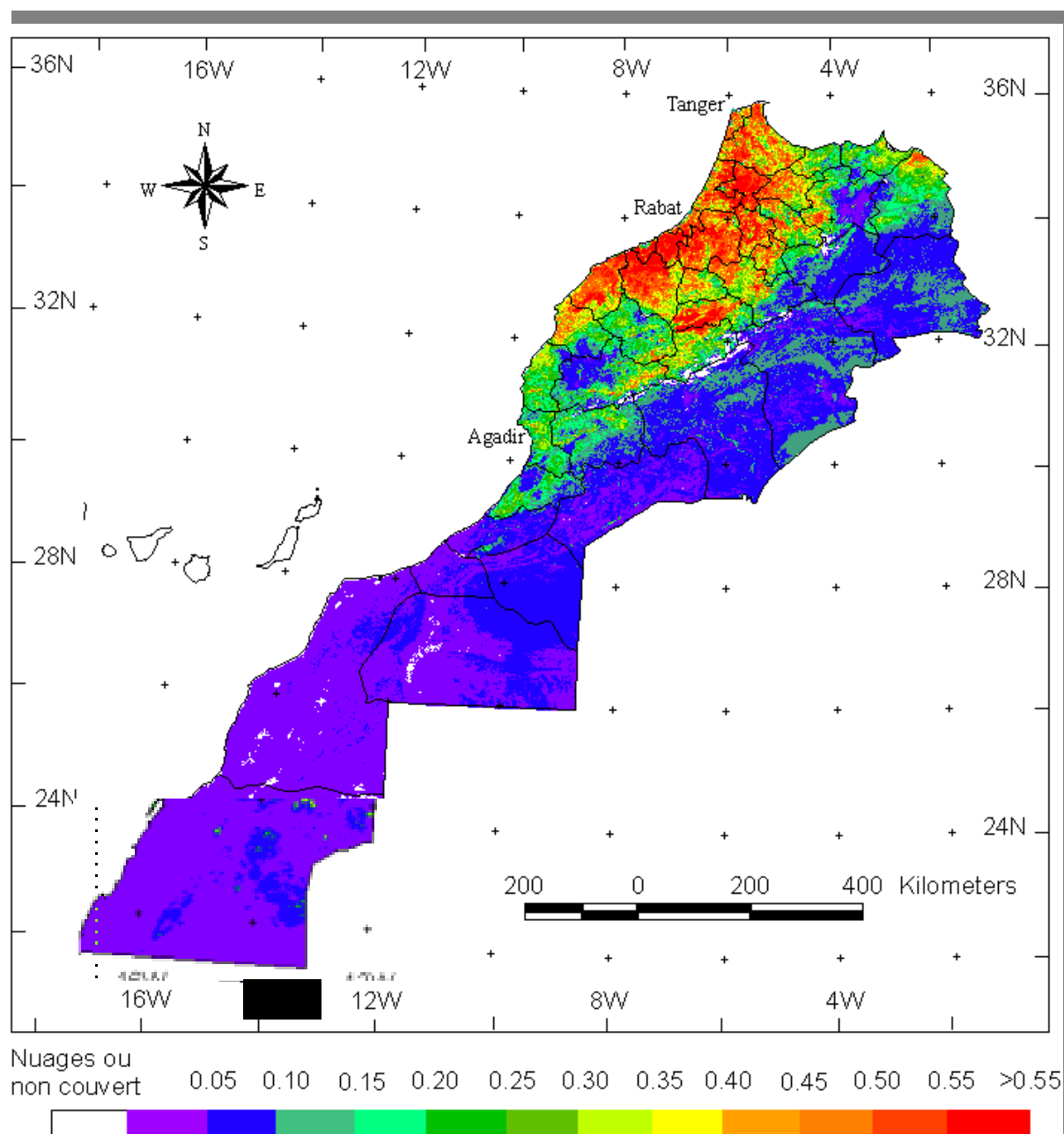
Carte 2 : Albedo de Surface



**Carte 3 : Température de Surface**



**Carte 4 : Indice de Végétation (NDVI)**



## Annexe 2.

### Liste des projets proposés pour la mise en œuvre du PAN-LCD

Intitulé du Projet	Articulation aux priorités du PAN*				coût estimé (millions dh)
	axe 1	axe 2	axe 3	axe 4	
Appui au développement local dans la réserve de biosphère de l'arganeraie	x	x	x	x	227,0
Projet de mise en place de systèmes de suivi-évaluation des programmes d'action de lutte contre la désertification dans les pays maghrébins de la Méditerranée : Composante Maroc				x	5,7
Appui aux Projets de Mise en Valeur en Bour (Ain Kansra, Ziaida, Zeggota, Sidi Ahmed Chrif et Sidi Bousber, Ait Nouamane Iqaddar, Ahl Sidi Lahcen, Ighrem, Al Haouz)		x			513,9
Développement Rural Intégré de Mise en Valeur des Zones Bour		x			405,0
Appui aux programmes de développement de la filière phoéniciicole dans le Tafilalet		x	x		550,0
Appui aux programmes de développement de la filière oléicole dans les Régions de Souss Massa-Draâ, Meknès-Tafilalet et l'Oriental		x	x		3850,0
Appui au Projet de Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le Versant Sud du Haut-Atlas : Appui aux actions destinées à la femme transhumante et agropastorale	x	x	x		87,3
Aménagement du bassin versant de l'oued Lakhdar	x	x	x		55,5
Aménagement du bassin versant de l'oued M'Soun, affluent de la Moulouya	x		x		29,9
Aménagement du bassin versant de l'oued Ouergha	x		x		31,6
Aménagement du bassin versant d'Ourika	x		x		450,0
Aménagement sylvo-pastoral de la forêt de Bouhssoussen	x	x	x		43,0
Auto évaluation nationale des capacités à renforcer en matière d'environnement : Synergie entre les conventions	x			x	1,8
Appui au développement de partenariat et à la mobilisation de ressources	x				1,0
Préparation du projet de lutte contre la pauvreté et la désertification dans les plateaux de l'Oriental	x	x	x	x	4,9
Projet d'appui au Programme de Formation par Apprentissage des Jeunes Ruraux	x	x			241,5
Projet d'appui au Programme de promotion socio-économique de la femme rurale	x	x			242,5
Périmètre de Mise en Valeur en Bour de Bzou	x	x	x		21,9
Périmètre de Mise en Valeur en Bour de Ait Ouirra	x	x	x		41,6
Périmètre de Mise en Valeur en Bour de Jnane Bouih	x	x	x		26,0
Périmètre de Mise en Valeur en Bour de Korimat	x	x	x		29,3
Périmètre de Mise en Valeur en Bour de Semmar	x	x	x		12,8
Périmètre de Mise en Valeur en Bour de Béni Boufrah	x	x	x		15,4
Périmètre de Mise en Valeur en Bour de Bni Rzine	x	x	x		18,6
Périmètre de Mise en Valeur en Bour de Ait Hammou	x	x	x		33,6
Périmètre de Mise en Valeur en Bour de Dar Oum Soltan		x	x		5,0
Périmètre de Mise en Valeur en Bour de Bouchfaa	x	x	x		8,8
Périmètre de Mise en Valeur en Bour de El Maadar Lakbir	x	x	x		22,9
Périmètre de Mise en Valeur en Bour de Bekret Selouane		x	x		27,6
Lutte contre la désertification dans la commune de Dar Jamâa	x	x	x		20,8
Suivi de l'activité pastorale	x			x	2,0
Inventaire des ressources pastorales			x	x	2,0
Développement agricole de Missour-Outat El Haj		x	x		140,0
Appui au Programme National de l'Irrigation en zones de Petite et Moyenne Hydraulique	x				68,0
Inventaire et cartographie des sols en vue de l'élaboration de la carte des vocations agricoles des terres au 1/500 000				x	30,0
Développement intégré de la Maamora et ses zones périphériques	x	x	x		444,6

Intitulé du Projet	Articulation aux priorités du PAN*				coût estimé (millions dh)
	axe 1	axe 2	axe 3	axe 4	
Développement intégré des massifs forestiers et péri-forestiers	x	x	x		412,8
Aménagement du bassin versant de l'oued Mellah	x	x	x		450,0
Aménagement du bassin versant en amont du barrage Allal El Fassi		x	x		36,6
Conservation des eaux et des sols dans les bassins-versants du Sud-Ouest du Maroc		x	x		46,8
Lutte contre l'érosion éolienne et l'ensablement	x	x	x		17,9
Reconstitution des massifs forestiers d'Aknoul et de Tainaste			x		195,2
Projet Mezguitem-Saka d'amélioration sylvo-pastorale			x		219,9
Aménagement du bassin versant de Oued Za en amont du barrage Hassan II		x	x		27,0
Protection du barrage Mohamed V et reconstitution des forêts de Debdou et Lalla Mimouna		x	x		22,5
Conservation de la biodiversité, développement de l'éco-tourisme et protection des infrastructures de Figuig		x	x		6,8
Conservation de la biodiversité dans les provinces du Sud		x	x	x	24,0
Lutte contre l'ensablement dans la région de Tandrara	x		x		1,4
Lutte contre la désertification dans la commune rurale de Ain Chouater	x	x	x		1,0
Lutte contre la désertification dans le périmètre El Aouinet-Jerada	x		x		0,8
Lutte contre la désertification dans l'oasis de Bouanane	x	x	x		1,0
Lutte contre l'érosion des sols dans la localité de Douiret Sbâa El Jadida	x		x		0,2
Renforcement de l'implication de la société civile dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD	x				0,3

\* Axe 1 : Actions d'appui à la lutte contre la désertification ; Axe 2 : Actions d'appui aux initiatives génératrices de revenu ; Axe 3 : Actions de lutte contre la désertification et atténuation des effets de la sécheresse ; Axe 4 : Actions de renforcement des connaissances, de suivi et d'évaluation.

## Liste des projets prioritaires ayant suscités l'intérêt des partenaires

Intitulé du Projet	Articulation aux priorités du PAN*			
	axe 1	axe 2	axe 3	axe 4
Projet de mise en place de systèmes de suivi-évaluation des programmes d'action de lutte contre la désertification dans les pays maghrébins de la Méditerranée : Composante Maroc (Alerte précoce de la sécheresse dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée)				x
Développement intégré de la Maâmora et ses zones périphériques	x	x	x	
Développement intégré des massifs forestiers et péri-forestiers	x	x	x	
Aménagement du bassin versant de l'oued Mellah	x	x	x	
Aménagement du bassin versant en amont du barrage Allal El Fassi		x	x	
Conservation des eaux et des sols dans les bassins-versants du Sud-Ouest du Maroc		x	x	
Lutte contre l'érosion éolienne et l'ensablement	x	x	x	
Projet Mezguitem-Saka d'amélioration sylvo-pastorale			x	
Projet de lutte contre la désertification dans les écosystèmes arides et semi-arides du Haut Plateau de l'Oriental	x	x	x	x

\* Axe 1 : Actions d'appui à la lutte contre la désertification ; Axe 2 : Actions d'appui aux initiatives génératrices de revenu ; Axe 3 : Actions de lutte contre la désertification et atténuation des effets de la sécheresse ; Axe 4 : Actions de renforcement des connaissances, de suivi et d'évaluation.

**Annexe 4.**  
**Liste des critères et indicateurs identifiés dans le cadre de la mise  
en place du Système de Suivi-Evaluation du PAN-LCD**

**1. Lutte contre la pauvreté**

- 1.1. Taux de croissance de la population ;
- 1.2. Part de la population rurale dans la population totale ;
- 1.3. PIB par habitant ;
- 1.4. Taux d'analphabétisme ;
- 1.5. Part de la population active occupée exerçant dans le secteur de l'agriculture forêt et pêche dans la population active occupée rurale ;
- 1.6. Taux brut de scolarisation dans le primaire ;
- 1.7. Taux de ménages ruraux raccordés au réseau d'eau potable ;
- 1.8. Taux de ménages ruraux ayant accès à l'électricité ;
- 1.9. Taux de pauvreté ;
- 1.10. Taux de chômage rural.

**2. Ressources en eau**

- 2.1. Volume d'eau de surface mobilisé ;
- 2.2. Volume des eaux souterraines mobilisé ;
- 2.3. Taux de mobilisation des ressources en eau ;
- 2.4. Volume d'eau disponible par habitant ;
- 2.5. Taux de remplissage des barrages (Septembre) ;
- 2.6. Indice de qualité générale d'eau ;
- 2.7. Taux d'envasement des barrages.

**3. Espaces Forestiers**

- 3.1. Superficie de la forêt ;
- 3.2. Superficie reboisée ;
- 3.3. Superficie régénérée ;
- 3.4. Superficie forestière délimitée et homologuée ;
- 3.5. Superficie traitée contre l'érosion hydrique ;
- 3.6. Superficie des dunes fixées ;
- 3.7. Superficie des aires protégées aménagées ;
- 3.8. Superficie incendiée ;
- 3.9. Superficie défrichée ;
- 3.10. Superficie de la forêt dégradée.

**4. Parcours**

- 4.1. Evolution des effectifs des petits ruminants ;
- 4.2. Nombre de points d'eau d'abreuvement du cheptel ;
- 4.3. Part de la superficie des parcours aménagés.

**5. Terres d'agriculture pluviale**

- 5.1. Part de la superficie annuelle des céréales dans la SAU ;
- 5.2. Part de la superficie annuelle de la jachère dans la SAU ;
- 5.3. Part de la superficie annuelle travaillée avec cover-crop par rapport à la superficie totale mécanisée ;
- 5.4. Superficies des principales cultures (assolement) ;
- 5.5. Superficie totale des plantations arboricoles ;
- 5.6. Superficie plantée annuellement dans le cadre du Plan National Oléicole (PNO) ;
- 5.7. Productions annuelles des principales cultures ;
- 5.8. Superficies annuelles des cultures irriguées ;
- 5.9. Part des superficies des cultures irriguées fortement consommatrices en eau ;
- 5.10. Quantités annuelles des engrais et pesticides utilisées ;
- 5.11. Rendements et productions des principales cultures en irrigué.

## **6. Terres d'agriculture irriguée**

- 6.1. Volume d'eau consommée par l'irrigation ;
- 6.2. Superficie des terres agricoles irriguées ;
- 6.3. Superficies aménagées ;
- 6.4. Taux de recouvrement des redevances d'eau.

## **7. Oasis**

- 7.1. Nombre de plants distribués dans le cadre du plan national de restructuration et de réhabilitation de la palmeraie.

## **8. Indicateurs Globaux**

- 8.1. Indice de Végétation (NDVI) ;
- 8.2. Température de surface (TS).